FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE
59
> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ

2023



INFORMATIONS
03 27 20 20 54
www.peche59.com

RETROUVEZ-NOUS SUR :

Sommaire



page 5



page 20



page 44

“ L’acte de pêche, acte ultime d’un milieu bien géré… ”

Sommaire

LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE 5

Structures associatives de la pêche de loisir 6
Réciprocité 8
Accompagnement du réseau associatif 10
Témoignage d’élu bénévole d’une AAPPMA 11
Situation des effectifs 2023 12

LE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE 16

Equipements en faveur du loisir pêche 18
Assises nationales 21
Animation et manifestations 22
Concours Fish Protect 24
Ateliers pêche nature (APN) 26
Communication 28
Site et Réseaux sociaux 29
Hauts-de-France Propres 30
Refonte du guide de pêche 31
Carte du domaine piscicole 32
Entretien des sites de pêche 34
Surveillance du domaine piscicole 36
Formation des gardes 40

LES MILIEUX AQUATIQUES 42

Inventaires scientifiques 44
Atlas des espèces piscicoles 46
PDPG 48
Protocole de test de lutte contre l’hydrocotyle 51
Pêche de sauvetage 52
Esociculture 53
Plan de soutien des populations de Hotu 56
Suivi des grands migrateurs 58
Suivi des dispositions No-kill 60
Travaux de restauration des cours d’eau 64
Partenariat CUD 66
Pollution de l’Escaut 67

édito

Edito DU PRÉSIDENT

Conformément à ses statuts, chaque année, la Fédération présente son rapport d'activité lors de son assemblée générale ordinaire. Ce rapport rend compte des actions réalisées en faveur de la protection des milieux aquatiques et du développement de la pêche de loisir du réseau associatif des pêcheurs. Preuve étant que nous fourmillons toujours de projets, sans toutefois oublier l'implication de nos différents partenaires.

Cette année avec **28 881 cartes de pêche** et options délivrées, les effectifs du loisir pêche sont en augmentation de 0.93%. La tendance sur ces dernières saisons est à la hausse. Les jeunes de moins de 18 ans représentent 6 877 personnes (+536 cartes délivrées en 2023) soit presque 24% des effectifs (+4 points en 4 ans). Notre objectif de mobiliser des jeunes semble être atteint par nos animations spécifiques, nos anniversaires pêche mais également par l'implication de certaines AAPPMA avec ou sans Atelier Pêche Nature qui ont œuvrées pour partager leur passion auprès de ceux-ci. Sachant qu'il ne faut pas s'arrêter là ! Continuons dans ce sens.

En 2023, notre pratique a été quelque peu perturbée par des conditions climatiques très aléatoires (pluies diluviennes, été maussade et canicules…), mais également par des bien-pensants défenseurs de la cause animale. Il est temps de réaffirmer – si besoin est– que la pêche a toute sa place dans l'offre de loisirs de pleine nature et que notre réseau s'implique quotidiennement au service de l'intérêt général environnemental, au respect de la biodiversité et des conditions animales.

La pêche reste une activité permettant de s'ouvrir à la nature. Celle-ci constitue le premier pas vers une compréhension et une sensibilisation de nos citoyens à la biodiversité et le plus important à la ressource en eau. Espérons que ces détracteurs qui attaquent notre loisir, notre passion et nos traditions puissent reconsidérer leur position dogmatique.



Notre réseau repose sur des hommes et des femmes, bénévoles élus et salariés, qui se dévouent pour la protection des milieux aquatiques et la gestion quotidienne de notre loisir. J'ai pleinement confiance en notre Fédération et en notre réseau associatif de la pêche de loisir pour se mobiliser et montrer son unité face aux enjeux de demain mais également à la bataille pour perpétuer nos associations.

En conclusion, au nom du Conseil d'Administration je remercie une nouvelle fois tous nos partenaires qui nous soutiennent, l'ensemble des présidents et bénévoles des AAPPMA qui ne comptent pas leur temps et leur énergie pour assurer la défense et la promotion de la pêche dans le Nord.

En vous souhaitant une bonne lecture ainsi qu'une excellente saison de pêche à toutes et à tous !

Daniel SKIERSKI, président

LES STRUCTURES ASSOCIATIVES



Structures

Les structures associatives de pêche de loisir

Au commencement, il y a le pêcheur, qui en prenant sa carte de pêche, adhère à une AAPPMA. Les AAPPMA sont fédérées par département en Fédérations Départementales ; elles-mêmes s'organisant en Associations Régionales et Unions de Bassin. Cet important réseau associatif est coordonné par la Fédération Nationale.

Toutes ces structures participent au développement de la pêche de loisir, à la protection du milieu aquatique et au développement du territoire.

Prendre sa carte de pêche, c'est d'abord adhérer aux valeurs du réseau associatif et participer aux financements de l'ensemble des actions qu'il met en œuvre.

Dans un premier temps, nous avons choisi d'évoquer les structures principales :

1 FNPF

La FNPF, représentant du réseau associatif de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique en France, a deux missions régaliennes : la promotion et le développement du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et fixe les grandes orientations stratégiques pour le réseau.
https://www.federationpeche.fr/



12 Assos régionales

Elles regroupent les Fédérations, conformément aux régions administratives et ont pour mission de développer l'attractivité de notre loisir, via le tourisme halieutique. Elles mettent également en place des coopérations avec les conseils régionaux sur la biodiversité, la valorisation des données, la coordination des actions à l'échelle régionale.

94 Fédérations Départementales

Les Fédérations départementales, obligatoirement adhérentes de la FNPF, sont au nombre de 94 en France et dans les DROM-COM. Elles ont pour objet de développer le loisir pêche, gérer les milieux aquatiques mais également de surveiller le domaine piscicole départemental. A cet effet, elles définissent et coordonnent les actions des associations adhérentes.

La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique : auteure et actrice des stratégies départementales de développement du loisir pêche et de protection du milieu aquatique.

Elle est animée de plusieurs missions stratégiques et opérationnelles et œuvre au quotidien pour promouvoir la pêche de loisir et encourager au respect du milieu aquatique via trois grandes thématiques :
- Missions techniques : étudier et gérer
- Animations pêche et éducation à l'environnement
- Surveillance : protéger et surveiller

https://www.peche59.com/

1 000 salariés

Près de 1 000 salariés travaillent au sein de toutes ces différentes structures associatives de la pêche de loisir. Chaque jour, ils œuvrent à l'application des orientations politiques, en apportant leurs compétences et expertises, afin de mettre en place des actions opérationnelles en faveur des milieux aquatiques (inventaires, travaux...) et du loisir-pêche (aménagements, animations, communication...).



3 600 AAPPMA

Composées essentiellement de bénévoles investis et passionnés, soit environ 40 000, elles détiennent et gèrent leurs lots de pêche, participent à la protection des milieux aquatiques et œuvrent à la promotion de notre loisir.
Elles contribuent au lien entre ses adhérents et sa Fédération, en favorisant la transmission des informations et la mise en place d'actions cohérentes avec les orientations départementales.

8 Associations migrateurs

Elles rassemblent les différents acteurs de la gestion des poissons migrateurs sur leur bassin respectif. En tant qu'instance de concertation des différents acteurs de la gestion des poissons migrateurs sur leur bassin respectif, elles participent à l'élaboration des plans d'actions en faveur des poissons migrateurs, qu'elles mettent en œuvre par la suite avec les moyens techniques (stations de comptages...) et humains dont elles disposent.

10 Associations migrateurs

Les associations migrateurs sont également des instances de bassin. Elles contribuent aux côtés des différents acteurs (pêcheurs amateurs, professionnels, associations de protection de la nature, administrations, établissements publics...) à la connaissance, la gestion, la protection et la restauration des populations de poissons migrateurs sur leur bassin respectif.

1 Fondation des pêcheurs

La Fondation des pêcheurs porte l'ambition de milieux aquatiques préservés dans lesquels la vie foisonne sous toutes ses formes, en faisant l'acquisition de zones humides et territoires aquatiques sensibles partout en France afin qu'ils soient restaurés, protégés et mis à disposition du réseau.

www.fondationdespecheurs.fr



6 Unions de Bassin

Les Unions de Bassin rassemblent les fédérations départementales à l'échelle des 6 bassins hydrographiques français. Elles représentent le réseau associatif, ses actions et ses valeurs en matière de connaissance, protection et de restauration des milieux aquatiques au sein des instances des Agences de l'eau et des Comités de bassin.

1,52 millions de pêcheurs

La pêche est un loisir de pleine nature, où la pratique est indissociable de la compréhension et du souci de la protection des milieux aquatiques. Présents au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont de véritables sentinelles et protecteurs de l'environnement.

Réciprocité

Réciprocité départementale

Ce terme, difficile à retenir et difficile à prononcer, est pourtant très important si vous êtes pêcheurs. « La réciprocité » repose sur un principe de partage et de libre accès au droit de pêche. Pour faire simple, vous pouvez pêcher presque partout sur des linéaires de pêche clairement identifiés.

Pour inciter à la démarche, une contrepartie financière est reversée aux AAPPMA s'engageant à partager leurs lots de pêche aux adhérents d'une autre AAPPMA réciprocitaire.

Lorsque vous acquittez une carte de pêche majeure ou une carte URNE, une partie de la vignette fédérale est reversée à l'association choisie.

Souhaitant offrir toujours plus de linéaires de pêche pour tous, nous vous encourageons lors des assemblées générales de votre association, à promouvoir ce mouvement qui aura pour finalité, un prix de carte de pêche unique pour tous et pour pêcher dans l'ensemble du département.

La réciprocité est représentée à deux échelles :

- Départementale avec un partage entre les AAPPMA du département qui couvre 80% du linéaire dans le Nord,
- Interdépartementale avec ses 3 groupements (URNE, CHI ou EHGO) qui concerne 91 départements de France.

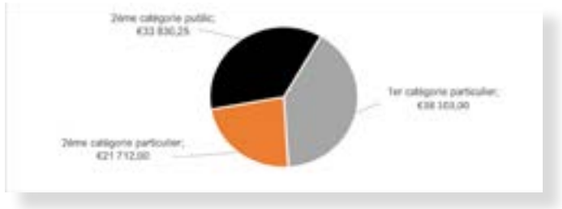


Etang de la base de loisir de Raismes - Etang réciprocitaire

64 AAPPMA sont réciprocitaires en 2023, ces dernières disposent donc d'une aide financière en retour de leur engagement. Pour rappel, la liste des AAPPMA est disponible sur le site de la Fédération www.peche59.com.

Ce montant est différent pour chacune des AAPPMA et est calculé en fonction de sa catégorie piscicole :

- 1ère catégorie domaine particulier – montant calculé avec la Fédération au moment de la signature de la charte des accords de réciprocité,
- 2ème catégorie domaine particulier – montant calculé avec la Fédération au moment de la signature de la charte des accords de réciprocité,
- 2ème catégorie domaine public - montant identique par vignette fédérale délivrée, pour toutes les AAPPMA du DPF.



En 2023, c'est une subvention de 93 645.25 € de réciprocité départementale qui a été versée à l'ensemble de ces 64 associations adhérentes.

Depuis la mise en place de ce dispositif, le nombre d'AAPPMA réciprocitaires est plutôt stable. Les AAPPMA engagées dans la démarche ne souhaitent pas faire marche arrière.

Réciprocité interdépartementale

Quand vous achetez une carte de pêche interfédérale, la pratique de votre loisir se voit élargie à l'échelle nationale.
Vous pouvez donc pêcher sur les cours d'eau et plans d'eau du domaine public et particulier inscrits dans les 91 départements réciprocitaires, soit « presque » partout en France (voir carte de France). Attention, toutefois à respecter la réglementation en vigueur, n'hésitez pas à contacter la Fédération du département en question ou l'AAPPMA locale.

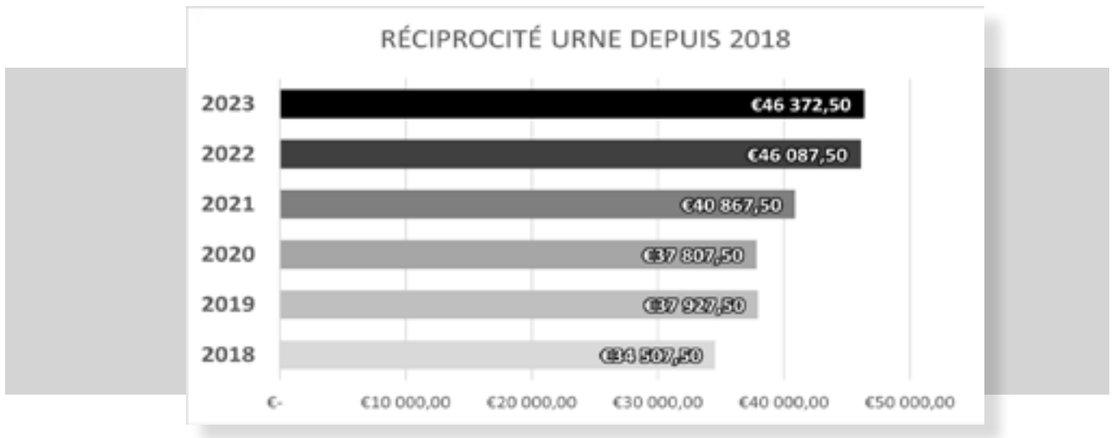
En prenant une carte interfédérale (URNE), l' association est doublement récompensée.
En plus de bénéficier de réciprocité départementale, une carte URNE délivrée permet à l'association de récupérer 7.50 € en plus.

En 2023, les AAPPMA réciprocitaires se sont vu octroyer en plus des 93 645.25 €, une ristourne interdépartementale de 46 372.50 €.

Depuis 2018, le montant total reversé par la Fédération ne fait qu'augmenter.

En lien le nombre de pêcheurs s'orientant toujours plus vers une carte interfédérale comme l'indique l'article sur les effectifs, ce qui profite d'autant plus aux AAPPMA réciprocitaires.





AAPPMA

SOUTIEN FINANCIER

ALEVINAGE
Soutien des peuplements piscicoles

La Fédération de pêche du Nord soutient financièrement les AAPPMA dans le cadre de leurs rempoissonnements annuels.
Après réception du programme prévisionnel de rempoissonnement de l'AAPPMA, la Fédération analyse la demande et notifie de l'attribution d'une subvention. À noter qu'une AAPPMA réciprocitaire peut bénéficier d'une subvention allant jusqu'à **800.00 €**.

En 2023, la Fédération a participé financièrement au repeuplement des lots de pêche des AAPPMA à hauteur de **29 578.00 €**, soit :
- 1ère catégorie piscicole : 16 575.00 €,
- 2nd catégorie piscicole : 13 003.00 €.

Ce qui représente une augmentation de **3 644.00 € par rapport à 2022.** Cette augmentation s'explique par un changement des règles de calcul. Dorénavant le montant de la subvention est basé sur le TTC de l'ensemble des factures d'alevinage et non sur le HT comme cela pouvait être depuis plusieurs années.

AUTRES AIDES
Financières

Cette année, la Fédération a attribué un total de **174 876.15 €** d'aides financières (réciprocité, alevinage ...) à notre réseau d'AAPPMA. À ceci s'ajoute, des subventions exceptionnelles sur sollicitation des AAPPMA pour mener une action spécifique ou pallier un dommage rencontré.
En 2023, l'une de nos AAPPMA a bénéficié d'une aide relative à la prolifération des rhizomes de nénuphars sur leur linéaire. En effet, c'est une subvention de **3 500.00 €** qui a permis de baisser la facture d'un total de 7 206.60 € pour l'association.
Depuis plusieurs années, la Fédération procède également au versement d'une subvention en lien avec des actions de nettoyage et de décolmatage réalisées en adéquation avec un Plan de Gestion Piscicole mis en place par l'AAPPMA.

ATELIER PÊCHE NATURE
Accompagnement à la formation des jeunes pêcheurs

La Fédération, fidèle à son désir d'accompagner encore et toujours les 8 Ateliers Pêche Nature (APN), a contribué cette année encore, techniquement, humainement et financièrement à la bonne réalisation des activités de ces derniers.
C'est un accompagnement financier de **2 463.00 €** de subvention de fonctionnement versé aux 8 APN actives en 2023. À cela s'ajoute **5 901.81 €** de prise en charge de matériel de pêche et vêtements, mais aussi une aide financière relative au rassemblement annuel « inter APN ».

Nouveauté cette année, afin de se conformer à la nouvelle charte APN, la Fédération et la FNPF ont accompagné les APN dans la formation de leurs bénévoles au PSC1 (prise en charge à hauteur de **50€/ personne** plafonné à 2 000€ au total pour l'année 2023).

En 2023, c'est donc **8 942.17 €** de soutien financier apporté par la Fédération.

Nous remercions chaleureusement notre réseau d'APN pour toutes ces heures dédiées à l'apprentissage de la pêche à destination des petits comme des grands pêcheurs et pour leur implication quotidienne en faveur des milieux aquatiques.

AIDE À L'IMPRESSION
des cartes de pêche

Comme indiqué sur le rapport annuel d'activité 2022, le conseil d'administration a souhaité augmenter le montant de l'aide à l'impression pour 2023. Conscient que les cartouches d'encre et le papier ont un coût, et ne cessent d'augmenter, l'aide à l'impression s'est vue augmenter de 0.10 € de plus ; soit une aide à 0.20 € par carte délivrée par un dépositaire ou compte revendeur d'AAPPMA, au total une aide financière de **2 817.40 €** en 2023.

INTERVIEW

Dans les années 90, le Conseil économique, social et environnemental avait essayé de donner une définition du bénévole qui était la suivante ***« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »***. Dans notre réseau, le bénévole est un chainon indispensable du tissu associatif de pêche de loisir – individu sans lequel les associations ne pourraient fonctionner et réaliser leurs missions.

Nous avons envie de valoriser le temps, l'énergie, les actions et les compétences qu'ils déploient pour réaliser les missions de leur AAPPMA dans ce rapport annuel. Chaque année, nous sollicitons certains d'entre eux afin qu'ils nous expliquent pourquoi ils aiment la pêche, ils ont choisi de s'investir dans le réseau... Pour cette édition, seul un bénévole a répondu présent.

Voici l'interview de Monsieur Jean-Jacques BATOT, président de l'AAPPMA **« Les Percots de la Sambre »** de Landrecies depuis 2011, administrateur au conseil d'administration de la Fédération depuis 2016.
:



M. Jean-Jacques BATOT, président, AAPPMA Landrecies

Bonjour Jean-Jacques, pouvez-vous me dire comment vous avez commencé la pêche ? Et ce qui vous attiré dans ce loisir ?
Je devais avoir 14 ou 15 ans et j'y suis venu de moi-même, je n'avais personne de mon entourage qui pratiquait. La pêche m'a apporté le fait d'être serein, c'est vraiment une activité qui me permettait de contrebalancer avec mon côté très actif !

Jeune, vous vous êtes rapidement investi dans le tissu associatif local, n'est-ce pas ?
Effectivement, à 16 ans, j'ai repris un club de jeunes où nous faisons plein d'activités et ce jusqu'à mes 21 ans. J'ai dû arrêter à l'entrée dans la vie active et pour me permettre d'avoir plus de temps pour mes fonctions au sein du conseil municipal de l'époque ; car il n'y a toujours que 24h dans une journée !

Quand et comment êtes-vous rentré au sein de votre AAPPMA ?
En fait, l'ancien président Monsieur Larzillière a cessé ses fonctions de président et il cherchait un successeur. Après une prise de contact avec les membres de l'association, un bon feeling et surtout le bon timing (parce que j'allais être en retraite), j'ai posé ma candidature et j'ai été élu président en juin 2011. Je voulais également élargir ma vision du réseau AAPPMA en devenant membre du CA fédéral pour pouvoir travailler de concert avec l'équipe d'élus et de salariés sur les orientations départementales et des grands projets pour le plus grand nombre.
Il y avait énormément à faire au sein de l'AAPPMA, je voulais remettre de la dynamique et pour ça, j'avais besoin d'être bien entourés par des membres actifs (au sens investis). En 2013, nous avons créé un Atelier Pêche Nature. Puis en 2016, nous avons sauté sur l'opportunité d'intégrer les nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP) permettant aux enfants de bénéficier d'activités de découverte et d'enrichissement sportif ou culturel. Par ce biais-là, nous voulions transmettre la passion de la pêche, faire valoir notre savoir-faire et amener les jeunes à avoir cette envie de découvrir une activité extérieure, aux valeurs simples mais aussi tous les à-côtés (l'environnement etc.).

Ce dispositif a disparu, aussi comment avez-vous rebondi après ?
Au fur et à mesure, nous avons intensifié et diversifié les thématiques abordées dans l'APN, en proposant qu'autres techniques de pêche que le coup et de sensibiliser au milieu aquatique. Mais nous avions en tête aussi d'autres projets pour valoriser nos lots de pêche comme le parcours de pêche à Landrecies. Le but était d'augmenter la visibilité de notre loisir et de notre AAPPMA. Rien ne pourrait voir le jour, si nous n'avions pas le soutien important de la municipalité (et de la CCPM) ; nous avons vraiment réussi à mettre en place un partenariat que je qualifierais d'intelligent.

Quelles sont vos projets pour les années à venir ?
L'association va continuer à s'investir aussi dans la vie locale et puis nous avons envie de refaire des rencontres. Pas des concours je n'aime pas le terme ; mais des moments de convivialité et de partage, notamment des rencontres parent/enfant mais aussi de pérenniser le fonctionnement de notre association en essayant de recruter de nouveaux bénévoles (je lance un appel à toutes les bonnes volontés).

Un dernier mot ?
Je voudrais ajouter que tout le monde doit être à l'écoute les uns des autres, que le soutien de nos élus (tous) est primordial, qu'il fait être humble et s'investir de façon régulière. On ne le dit pas assez mais le soutien des proches et surtout celui de nos épouses est indispensable pour qu'on puisse s'investir à fond !

Effectifs 2023

59

LES EFFECTIFS

Le voici, le voilà, le **bilan des effectifs 2023**. Et oui, c'est toujours avec ce chapitre que la Fédération de pêche du Nord dresse son rapport d'activité de l'année.

Que pouvons-nous dire de la situation des ventes de cartes pour cette saison ?

Une année globalement satisfaisante malgré une légère baisse des effectifs de 0.93 % sur l'ensemble des produits (-1% des cartes majeures).

Malgré une situation météorologique toujours plus compliquée, la Fédération du Nord est l'une des Fédérations de France la moins impactée en 2023 ayant pour conséquence directe, la chute d'effectifs et tout ce qui en découle parfois…

Cela étant dit, dressons plutôt le bilan positif de cette saison halieutique terminée.



TABLEAU RÉPARTITION PRODUITS DÉLIVRÉS EN 2023 PAR RAPPORT À 2022

PRODUITS PÊCHE	SAISON 2022	SAISON 2023	ÉVOLUTION
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
CARTE PERSONNE MAJEURE	12 221	11 967	-254
CARTE INTERFÉDÉRALE URNE	6 047	6 085	+ 38
CARTE PERSONNE MAJEURE - OFFRE D'AUTOMNE	649	676	+ 27
SOUS-TOTAL DES CARTES PERSONNE MAJEURE	18 917	18 728	-189
CARTE DÉCOUVERTE FEMME	1 092	1 058	-34
CARTE PERSONNE MINEURE	3 480	3 916	+ 436
CARTE DÉCOUVERTE -12 ANS	2 861	2 961	+ 100
CARTE HEBDOMADAIRE	252	259	+ 7
CARTE JOURNALIÈRE	1 914	1 809	-105
TOTAL CARTES DE PÊCHE	28 516	28 731	+ 215
OPTIONS URNE	98	150	+ 52
TOTAL CARTES DE PÊCHE + OPTIONS	28 614	28 881	+ 267

Les cartes occasionnelles (journalière ou hebdomadaire) ne rencontrent pas un franc succès dans le Nord. Ces cartes donnant un droit de pêche pour une durée limitée ne représentent que 7 % des ventes totales en 2023, il faut dire que le Nord n'est pas encore le lieu de prédiclection d'une destination pêche, préféré des Français.

Et financièrement, ça se traduit comment ?

Quand vous achetez votre carte de pêche interfédérale par exemple ; les 105,00 € (en 2023) sont répartis de la façon suivante :

- FNPF (Fédération Nationale de Pêche en France) **28.40 €**
- Agence de l'Eau (RMA - Redevance Milieu Aquatique) **8.80 €**
- Fédération de Pêche du Nord **4.80 €**
- URNE (Union Réciprocitaire Nord Est) **27 €**
- AAPPMA (association choisie sur la carte de pêche) **6.00€**

Et non, tout ne revient pas à la Fédération de Pêche du Nord et plus encore, la part que la Fédération du Nord perçoit, soit **713 803.00 € en 2023**, est reversée en partie à notre réseau d'AAPPMA. Les détails sur le montant reversé aux AAPPMA se trouvent dans l' article dédié à l'accompagnement du réseau (page 10).

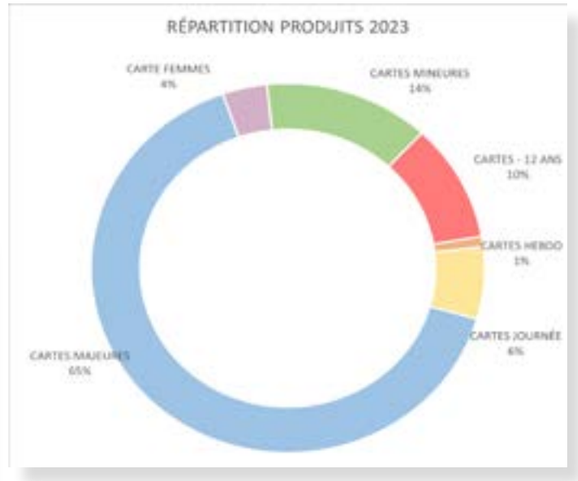




LA CARTE PERSONNE MAJEURE OU INTERFÉDÉRALE

Comme chaque année, ce sont principalement les cartes majeures qui subissent la plus grosse érosion par rapport aux autres produits (-254 cartes). Nous constatons néanmoins que toujours plus de pêcheurs s'orientant vers la carte interfédérale (URNE). Carte plus onéreuse, mais qui permet d'avoir une certaine sérénité d'esprit lors de la pratique de son loisir hors du département d'origine. Ces cartes représentent, à la Fédération du Nord, plus de la moitié des cartes vendues en 2023 **(18 728 cartes sur 28 731)**.



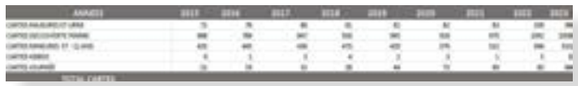


Effectifs 2023

EFFECTIFS FEMMES









Malgré une belle progression des cartes femmes en 2022 par rapport à 2021 (+ 117 cartes) nous rencontrons une baisse de 4% des effectifs "femme" cette saison. Pourquoi ne pas développer encore plus d'animations destinées à ces dernières !

Intéressons-nous à la moyenne d'âge des adhérentes. Les femmes au bord de l'eau sont-elles majoritairement des retraités, s'accordant un peu de temps au bord de l'eau ou le loisir intéresse-t-il plutôt celles qui entrent tout juste dans le monde du travail ? À votre avis ?

Et bien manifestement, ce sont les 35 – 44 ans qui semblent être la tranche d'âge la plus présente au bord de l'eau. Que ce soit par la transmission d'un membre de la famille, du conjoint ou en toute autonomie, la force de l'âge et le besoin de se changer les idées y sont surement pour beaucoup.

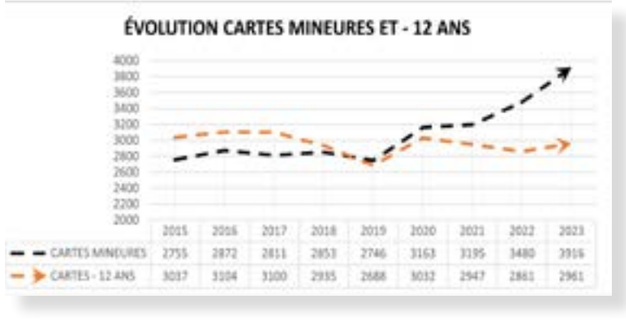
Même si les différentes tranches d'âges sont clairement toutes représentées, ce sont bien les dames de plus de 65 ans qui troquent leur canne à pêche pour s'atteler à d'autres activités.



EFFECTIFS MINEURS ET - DE 12 ANS

Avec toujours plus d'animations pêche dédiées aux enfants, menées soit par la Fédération, les AAPPMA ou les Ateliers Pêche Nature (APN), les effectifs mineurs et – de 12 ans sont plutôt rassurants pour la saison.
Premier pic d'augmentation constaté l'année du COVID, en 2020. Conséquence qui a sûrement (re) motivé les jeunes à sortir autour de chez eux et favoriser un loisir plutôt orienté vers la nature et le local.

Le parrainage proposé sur ces produits en 2021 a également permis de maintenir nos jeunes pêcheurs. Pour rappel, ce dispositif mis en place par la FNPF, avait permis de recruter 261 pêcheurs de – de 12 ans gratuitement et 106 mineurs de plus de 12 ans pour 7.50 €. Nous avions également constaté que 102 jeunes sur les 367 avaient repris une carte en 2022. Ce dispositif exceptionnel n'a donc pas été reconduit l'année suivante.



À préciser que la Fédération du Nord a aussi mis en place différents moyens de communication, s'adaptant ainsi à la jeune génération (Instagram, Youtube, Facebook…).

Nous ne pouvons que remercier les parents qui nous font confiance, pour preuve encore une belle saison terminée pour nos futurs grands pêcheurs.





LA CARTE MAJEURE AUTOMNALE

La carte "automnale", proposée par la FNPF, il y a maintenant 5 ans, est définitivement adoptée par de plus en plus de pêcheurs.

La baisse du pouvoir d'achat? Moins de temps pour pratiquer son loisir ? Ou simplement pêcheur de fin de saison ? Peu importe, la Fédération se voit ravie de pouvoir proposer un produit supplémentaire, qui réjouira d'autant plus de pêcheurs.



Comme l'indique le tableau, c'est un produit qui s'est rapidement développé. Pour rappel, la carte automnale est disponible du 1er septembre au 31 décembre de l'année et elle est à moitié prix.

CONCLUSION

Après ces analyses générales, pouvons-nous dire que la pêche dans le Nord a encore de beaux jours devant elle !? Il semblerait que oui, et c'est grâce à vous. **MERCI**

Nous vous rappelons qu'en acquittant votre carte de pêche , vous ne disposez pas uniquement d'un droit de pêche, mais vous contribuez surtout aux actions menées par les bénévoles de votre AAPPMA, les bénévoles et élus de votre Fédération. Les salariés de la Fédération du Nord restent à votre écoute.

À l'année prochaine, pour un bilan des effectifs en hausse, nous l'espérons.



DÉVELOPPEMENT

Loisir Pêche

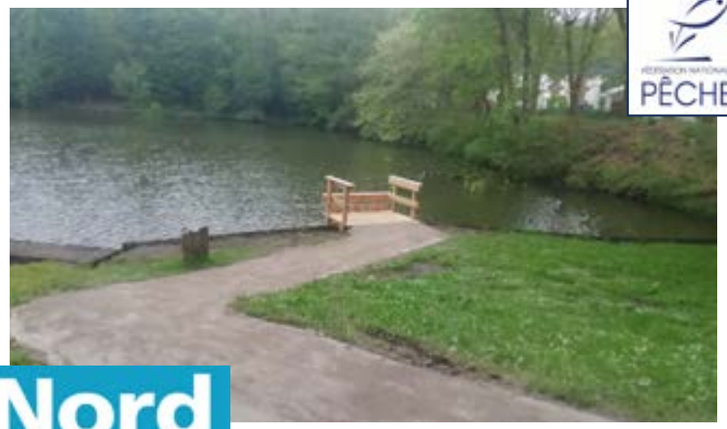


Figure 1 : Ponton PMR - Etang des moines Fourmies

En faveur du loisir pêche

L'aménagement des sites de pêche est l'un des points essentiels de nos missions. Pour cela, et grâce aux subventions de nos partenaires, nous arrivons à rendre possible l'accès à certaines berges pour les personnes à mobilité réduite.



Figure 2 : Panneau signalétique - Villers Pol - 2023

Équipement des sites

Début 2023, nous avons terminé le programme 2022 avec la pose du ponton PMR à Hondschoote ainsi que les 2 pontons pour les étangs des Moines, dont l'un pour la base de loisirs et le second sur le plan d'eau du Triathlon. Ces secteurs, difficilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite, seront à présent abordables. En parallèle, nous poursuivons l'implantation de panneaux signalétiques permettant d'apporter l'information nécessaire aux pêcheurs afin de pratiquer leur loisir en toute quiétude.

Toujours pour les projets de 2022, exécutés en décaler, ce sont les plans d'eau du Bizet à Armentières, de l'étang des 8 Prés à Auberchicourt, du marais de Brunémont, de la gare d'eau de Vieux-Condé et de l'étang du Moulin à Villers-Pol qui ont été agrémentés de panneaux.

Pour fin 2023, les projets d'aménagements validés par le Département verront le jour en début d'année 2024. Ce sont donc 5 nouveaux sites qui seront dotés de panneaux signalétiques où seront inscrites des informations sur l'environnement, le patrimoine historique du site et bien évidemment la pêche. Les parcours sélectionnés sont : l'étang du Grand Large à Bouchain, l'étang des Evoïches à Marchiennes, le plan d'eau de la Galoperie à Anor, l'étang de la Marlière et un panneau global sur le site des étangs des Moines à Fourmies.

Pour les aménagements à destination des personnes à mobilité réduite, le ponton PMR de Preux au Bois a pu être posé dans l'année de sa programmation. En revanche le second ponton PMR, prévu pour le bras aménagé de Sassegnies, en remplacement d'un ponton dégradé par le temps, sera implanté courant 2024.

Parcours labellisé : Glageon

C'est officiel, l'étang de la Forge à Glageon fait partie des plans d'eau possédant un label parcours passion, une reconnaissance nationale, le troisième pour notre département. La commission de contrôle a réalisé son diagnostic le 14 mars, puis a retourné à la FNPF un compte-rendu favorable pour l'obtention de ce label. C'est ainsi que nous sommes fiers de vous inviter à pêcher sur le premier carpodrome fédéral labellisé.









Figures 3, 4 , 5 et 6 : Carpodrome étang de la Forge et labellisation - Glageon Label Parcours passion

Projet de labellisation : Landrecies









Figures 7, 8, 9 et 10 : Le Quai des percots -Landrecies - Label Parcours famille

La Sambre est un magnifique canal entrecoupé de zones urbanisées et naturelles. Sa réouverture à la navigation de plaisance a permis de dévoiler notre patrimoine au tourisme fluvial. Pour les accueillir, des secteurs ont été aménagés au détriment du pêcheur. Cette modification nous a obligés de trouver des mesures compensatoires. Le quai des Percots en est un exemple, il finalise avec merveille le site d'accueil pour les plaisanciers réalisé par la Communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM).

Ainsi, avec une aire de jeux, un point d'eau, un sanitaire, il nous aura fallu ajouter une aire de pêche sécurisée et un panneau d'information pour satisfaire aux obligations de la FNPF pour obtenir un label parcours. La commune, quant à elle, aura contribué financièrement en permettant de créer un chemin en contre halage, desservant des postes de pêche.

Une commission de labellisation sera invitée prochainement pour confirmer le respect des aménagements pour l'obtention du label **«parcours famille»**.

Loisir pêche



Figure 11: Chemin de halage- Quesnoy sur Deule- 2023

Ouverture des chemins de halage pour les pêcheurs

Lancée en octobre 2022, l'ouverture du chemin de halage reste un sujet à finaliser. Ce projet nous a demandé de réaliser des veilles pour construire un projet fiable auprès du gestionnaire. En effet, après différents échanges dans l'année, nous avons pu ressentir une réticence avec la crainte pour les Voies Navigables de France (VNF) de devoir gérer une certaine quantitité de détritus sur les berges et dans l'eau. La question de sécurité a aussi été abordé .

Courant 2023, nous avons participé aux Assises Nationales de la pêche organisées par la FNPF. Une rencontre du réseau fédéral où sont présentés les différents projets de développement menés par les fédérations. Au programme, la Fédération de pêche du Bas-Rhin a exposé le procédé par lequel les adhérents de ses AAPPMA peuvent bénéficier de la possibilité de circuler sur les chemins de halage. Un axe de travail important sur lequel nous allons travailler pour présenter un projet crédible aux VNF.



Figure 12 : Float-tube

Float-tube

L'autorisation de pratique du Float tube sur le domaine public fluvial est annuelle. Comme chaque fin année, la Fédération départementale de pêche rédige une demande auprès des Voies Navigables de France. Dans ce courrier, il nous est possible d'ajouter des sites ayant du potentiel, ou à l'inverse retirer des canaux possédant des problématiques.

Pour l'année 2024, le courrier de demande d'autorisation est parti le 20 décembre 2023, dans lequel nous sollicitons, en plus des espaces de 2023, de nouveaux linéaires de pêche. À ce jour, nous n'avons pas encore eu de retour écrit.



Assises Nationales du loisir pêche 2023

Quelles clés pour la pêche de demain ?

La Fédération Nationale pour la Pêche en France organise, depuis 2018, tous les deux ans (hors Covid), les Assises Nationales du Loisir Pêche, afin de permettre au réseau de se rassembler pou évoquer et impulser des initiatives autour du thème « Quelles clés pour la pêche de demain ? ».

Cette édition a regroupé près de 300 personnes (élus, salariés et partenaires du monde de la pêche) les 22 et 23 novembre 2023 à Paris pour partager leurs expériences et visions sur les grands enjeux du développement du loisir pêche, autour de trois principales thématiques :

1. **Offrir des territoires de pêche attractifs et accessibles**

- Dynamiser le développement des territoires grâce au tourisme pêche avec une étude sur le poids économique de la pêche de loisir en Centre-Val-de-Loire, la diversification de l'offre touristique dans les Vallées d'Opale (62) et la valorisation des territoires et de la pêche en zones rurales (33) ;
- Renforcer l'accessibilité des parcours de pêche avec la présentation d'aménagements (26), la mise en place d'accès pour les pêcheurs (67) et de parcours spécifiques à déclaration (22) ;

À savoir

La Fédération avait candidaté pour intervenir et valoriser le championnat du monde féminin de pêche au coup, organisé à Gravelines, en août 2022. Nous souhaitions mettre en lumière tout le travail bénévole de la FFPS, l'AAPPMA de Gravelines et leurs partenaires afin de faire de ce championnat, un événement sportif rassembleur autour de notre loisir commun ! Une vidéo a été diffusée durant les Assises. L'occasion d'échanger avec deux des championnes du Monde par équipe, Marie RENARD et Solène NEWSTEAD, afin qu'elles expliquent leurs parcours respectifs, la transmission de notre passion halieutique etc.

2. **Relever les défis de la transmission du loisir pêche**

- Optimiser son réseau départemental d'animation avec l'émergence de fonctionnements hybrides pour les Ateliers Pêche Nature (16) et une démultiplication de l'offre autour de l'animation pêche (56) ;
- Proposer de nouvelles perspectives aux publics adultes avec la création d'un club de pêche adulte (41) et la présentation de l'école de pêche féminine créée par l'AAPPMA Les pêcheurs Briançonnais dans les Hautes-Alpes (05) ;
- Encourager la compétition pour favoriser le développement avec la compétition comme vitrine du loisir pêche (58), la création d'un club "Leurres Juniors 29" et l'expérimentation de rencontres entre pêche de loisir et compétition pour aboutir à un circuit organisé (FNPF, FFPS et GIFAP).

3. **Déployer une stratégie numérique novatrice**

- Mettre à profit les nouvelles opportunités digitales avec la mutualisation de moyens entre la Fédération départementale et la gendarmerie au service de la Police de la pêche (42), la création d'un Explor Game par l'Association régionale d'Île-de-France et la mise en œuvre d'une application pour connaître les niveaux d'eau sur un cours d'eau en temps réel (19) ;
- Amplifier sa communication grâce aux formats vidéo avec la présentation de « Bretagne Pêche TV » par l'Association régionale de Bretagne, la création d'un format de mini vidéos « Spots & Pêches 24 » pour mettre en lien tourisme et pêche (24) et une présentation sur l'influence et les réseaux sociaux, avec la campagne mise en place par la FNPF à l'été 2023.

Ce fût également l'occasion de rendre hommage aux jeunes équipes de France de pêche sportive sacrées championnes dans diverses compétitions internationales cette année.

Animations et manifestations

Engagée dans ces missions, la Fédération départementale propose des interventions à destination des écoles, du grand public, ou des autres structures. Ces animations ont pour objectif de sensibiliser le grand public à la fragilité du milieu aquatique mais également d'initier à la pratique de la pêche dans les meilleures conditions.

Scolaires

Tout d'abord et pour rappel, nous avions, en 2022, répondu à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau « fenêtre sur l'eau, raconte-moi une zone humide », nos projets ayant été retenus, nous les avons réalisés entre septembre 2022 à juin 2023.

Ensuite et comme chaque année, nous avons participé à la formation des jeunes des écoles de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis sur la thématique de la connaissance des milieux aquatiques. 19 classes ont bénéficié d'interventions de qualité durant la période d'avril à juin. Elles sont généralement réalisées sur la base de loisirs du Val de Riot à Caudry, mais également sur le canal à Catillon-sur-Sambre et sur l'étang fédéral du Flaquet à Ors. Lors de ces interventions, nous avons produit 5 animations sur la découverte des êtres vivants des milieux aquatiques, principalement ciblées sur les invertébrés aquatiques et nous avons réalisé 14 animations sur la découverte des espèces piscicoles grâce à une action de pêche au coup. D'autres écoles primaires ont profité de nos animations comme l'école publique de Leval avec laquelle nous avons travaillé sur le bras mort de Leval, sur la découverte des êtres vivants et leurs identifications. Enfin, avec les écoles de Brunémont et de Bermerain et avec l'aide des membres des AAPPMA, nous avons fait découvrir la vie et la pratique de la pêche dans les milieux aquatiques avoisinants, aux élèves des écoles des communes citées.



Figure 1 : Animation découverte des milieux à Bermerain - 2023

Pour continuer, nous avons réalisé des animations pour le collège du Cateau Cambrésis sur la détermination de la qualité de l'eau de la rivière Selle. Cette démarche scientifique a demandé aux jeunes de mesurer la composition physico-chimique de l'eau, de capturer et d'identifier des invertébrés. Grâce à ces résultats, ils ont pu définir la qualité de la rivière. Nous sommes également intervenus au collège de Berlaimont où l'objectif était d'inventorier les êtres vivants aquatiques et de connaître la qualité de l'eau de la mare présente sur leur établissement.

Enfin, avec les secondes du lycée Couteau à Saint-Amand, nous avons prospecté la frayère de Saint-Amand-les-Eaux pour vérifier sa fonctionnalité. Pour ce faire, nous avons appliqué le protocole réalisé par les techniciens, c'est-à-dire le trait d'épuisette. Lors de cet exercice, les élèves ont pu trouver un jeune brochet et donc confirmer la fonctionnalité de la frayère. Pour finir, nous avons travaillé avec le lycée agricole de Douai en réalisant un chantier de grattage de frayère sur la Selle. Avec cet établissement de nombreux projets sont à venir pour l'année 2024.

Grand public

Dans ce paragraphe ce sont principalement les interventions du programme d'animation fédérale le " PAF " que nous allons aborder. Ces animations, gratuites en 2023, permettent à tout inscrit de pouvoir s'adonner à un nouveau loisir ou de s'initier à une nouvelle technique de pêche. Dans ce programme d'animation fédéral, nous avons réalisé 21 animations dans lesquelles nous apportons l'intégralité du matériel pour apprendre ou réapprendre à pêcher. À noter que courant 2023, nous sommes passés sur un mode de réservation uniquement par internet, via la plateforme HelloAsso.



Figure 2 : Animation CLSH La Madeleine Citadelle de Lille

Figure 3 : Animation école primaire de Leval - Découverte des invertébrés

L'avantage de ce mode d'inscription est que chacun peut s'inscrire à n'importe quel moment de la journée, week-end et jour férié.

Pour surfer sur les techniques actuelles, nous avons abordé la pêche du carnassier aux leurres artificiels que ce soit de la simple explication sur un parking à Raismes, en after-work sur Lille ou Erquinghem, en float tube à Bourbourg, ou tout simplement en initiation depuis la berge à Marpent.

Ensuite nous avons réalisé des animations « pêche au coup », la pêche de base.



Figure 4 : Aniversaire pêche- 2023

Dans cette thématique, il y a eu plusieurs formes de pratiques abordées comme la pêche en famille, sur Rejet-de-Beaulieu ou Genech, des formations à la journée pour les jeunes, sur Lourches ou Douai. Dans cette technique, nous avons également abordé la pêche au feeder sur Loon-Plage ou Douai et la fameuse pêche à la graine à Pont-sur-Sambre.

Enfin, nous avons réalisé des animations sur la pêche de l'écrevisse. Cette technique simple et amusante, mais surtout avec un intérêt culinaire, nous permet de rappeler l'importance de traquer cette espèce vue l'impact néfaste qu'elle produit sur le milieu aquatique.

Dans ces animations grand public, il y a également notre partenariat aux animations proposées par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois sur les sites Natura 2000 sur la pêche de l'écrevisse invasive. Notre présence permet de compléter les informations données sur l'aspect pratique de la pêche et de répondre aux questions des participants. Il y a également notre participation aux RDV Nature du conseil départemental. Chaque année, le Département propose une thématique et nous y répondons en proposant des animations sur le sujet défini, mais également sur l'environnement. En 2023, nous avons donc proposé 7 animations sur la thématique des « mal aimés ».

Extras scolaires

Hors période scolaire, nous avons fait découvrir la pêche au coup à de jeunes Madeleinois sur le secteur de Lille, mais également à des Aulnésiens, des Berlaimontois sur la Sambre, des Bouchinois sur Bouchain. Tous ces jeunes proviennent de centres de loisirs, venus en groupe pour découvrir une pratique simple. Leurs surprises sont toujours uniques lorsqu'ils découvrent qu'il y a de la vie sous l'eau, mais aussi leur étonnement d'avoir une prise sur leurs lignes. À les entendre, on resterait toute la journée au bord de l'eau tellement la pêche les passionne. Pour le centre d'Hazebrouck, nous avons sorti les cannes carnassiers sur le secteur de Thiennes sur la Lys et des balances à écrevisses pour des familles lilloises dans le cadre d'action sociale en séjour dans l'Avesnois.

Anniversaires pêche

En 2023, nous avons réalisé 6 anniversaires pêche, un produit original, toujours apprécié par les jeunes et les parents. 5 étaient orientés pêche au coup, mais la dernière était un anniversaire pêche du carnassier aux leurres.

40 animations scolaires

33 animations grand public

4 chantiers participatifs

1 314 personnes formées en 2023

28 animations milieux aquatiques

6 anniversaires pêche

Loisir pêche



LE LAC DU VAL JOLY, SITE DE PÊCHE REMARQUABLE QUI ATTIRE CHAQUE ANNÉE DE NOMBREUX PÊCHEURS, A FAIT L'OBJET D'UNE DISPOSITION NO-KILL SUR L'ESPÈCE BROCHET.







Figure 1 : Podium concours juin - 2023

Concours Fish Protect

Depuis 2020, la Fédération de Pêche du Nord a instauré un ensemble de suivis scientifiques et techniques afin d'évaluer l'efficacité de la gestion en No-Kill sur certains sites du département du Nord. En 2023, deux concours «Fish-Protect», axés principalement sur l'espèce brochet, ont été organisés sur le Lac du Val Joly.

98 Participants en 2023

30cm Taille maximum perche

50 Equipes par concours

122 Perches capturés en octobre

83 Brochets capturés en juin

99cm Taille maximum brochet

201 Brochets capturés en octobre

Les concours Fish-Protect fournissent une occasion de sensibiliser et d'impliquer davantage les pêcheurs dans le suivi scientifique de la gestion en No-Kill. Ces compétitions se sont déroulées au Lac du Val Joly, un site touristique et une destination de pêche remarquable à Eppe-Sauvage, lors de deux éditions en juin et octobre 2023. La reproduction régulière de ces concours, dans des conditions similaires et sur plusieurs années, permettra de comparer les données de capture spécifiques au brochet, espèce soumise à la réglementation No-Kill sur ce site.

Réalisé en bateau par binôme, ce concours comprend **quatre manches** effectuées sur **deux jours**, avec la participation d'une cinquantaine de participants à chaque édition. En octobre, le nombre de brochets capturés dépasse le double de celui de juin, mais il convient de noter que l'édition d'octobre concerne principalement des jeunes individus de brochet (mesurant moins de 60 cm), contrairement à celle de juin. L'abondance en brochet a également doublé en octobre. La continuité des concours en 2024 nous permettra de comparer l'effort de pêche.

Un grand merci à tous ces pêcheurs qui ont participé dans la joie et la bonne humeur aux deux éditions de ce concours ! Des remerciements également à nos sponsors, qui nous ont permis de récompenser comme il se doit, ces participants. Et enfin, merci au soutien du **VALJOLY,** sans lequel nous n'aurons pas pu organiser un tel événement!



Figure 2 : Compétiteur - juin 2023



Figure 3 : Photo groupe - concours octobre 2023

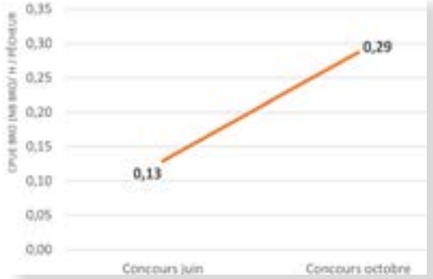


Figure 4 : Evolution de la CPUE Brochet des concours Fish-Protect 2023*



Figure 5 : Nombre de captures de brochets selon leurs tailles



Figure 6 : Sponsors concours Fish Protect

Loisir pêche



Figure 1: Rencontre APN - Juin 2023

Les Ateliers Pêche Nature

Les APN sont des structures d'animation bénévoles dépendants des AAPPMA et gérées par des pêcheurs bénévoles passionnés. Ils ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation aux techniques de pêche en direction des différents publics

Au-delà d'une simple mise à jour, la FNPF a voulu proposer un cadre sécurisé et fonctionnel pour protéger et guider au mieux les acteurs et intervenants des APN qui s'investissent et constituent aujourd'hui un rouage essentiel dans le partage de notre loisir. Ainsi, en juillet 2021, la FNPF a transmis aux Fédérations départementales une nouvelle charte pour les APN.

Étant dans une période d'après COVID et de renouvellement des dirigeants des associations de pêche, nous avons pris le temps d'étudier ce document avant de le communiquer aux APN.

Cette charte qui peut sembler être un « pavé » pour les bénévoles est un document intelligemment rédigé par la FNPF. On y retrouve de nombreuses informations pour construire un APN, des éléments sur la sécurité, des références à la réglementation ou la législation pour l'encadrement des mineurs. Un document, bien présenté, qui permet aux bénévoles des structures associatives de savoir par quoi commencer pour satisfaire aux obligations de la charte APN.

Pour leur permettre d'avancer en toute connaissance de leur public et des animateurs, des annexes ciblent précisément les points à recenser pour avancer d'une manière sereine.

Une première réunion de présentation a été proposée aux APN, et aux autres associations souhaitant initier la pêche d'une manière construite et motivée, en février 2023.

Pour être conforme à la charte, le document a été fourni aux APN, fin 2023 pour qu'ils puissent en prendre connaissance, mais également pour qu'ils complètent les éléments leur permettant d'être validés par la Fédération départementale en tant que APN, différentes annexes devaient être retournées par les APN pour satisfaire aux obligations.



Figure 2 : Animation APN de Landrecies- 2023

Bilan 2023

Un travail constant pour nos structures engagées sur l'initiation de la pêche et de découverte du milieu aquatique.

À noter une petite baisse, due à l'arrêt de l'activité de l'APN de Gravelines, qui pour des raisons politiques locales, n'ont pu poursuivre les formations qu'ils réalisaient tout au long de l'année. C'est toujours une triste nouvelle d'apprendre la fin d'un APN. L'APN de Gravelines, labellisé en 2010, fonctionnait en tant qu'école de pêche bien avant cette reconnaissance. Elle a su former un grand nombre de pêcheurs sur les différentes techniques possibles. Nous remercions Eric et Jocelyne, les principaux interlocuteurs que nous avions de cet APN, mais nous remercions également tous les bénévoles qui les ont accompagnés dans les différentes animations qu'ils ont réalisées.

Pour revenir aux bilans, il y a eu **246 animations** liées à la pratique de la pêche et à la découverte du milieu aquatique qui ont été réalisées. Durant ces interventions, plus de **3 500 participants** ont eu la chance d'être accompagnés et formés durant cette année 2023.



Figure 3 : Animation APN de Grande Synthe- 2023

Zoom sur l'animation découverte des êtres vivants du milieu aquatique avec l'APN de Grande-Synthe.

En septembre 2023, nous avons accompagné l'APN du Goujon Grand-Synthois pour faire découvrir au grand public la vie sous l'eau. Au programme, une enquête scientifique menée par des jeunes et moins jeunes pour définir de la bonne ou mauvaise qualité de l'eau.

Par quel biais ? En trouvant des indices. Mais comment ? Voici l'histoire….

Comme pour toute enquête scientifique, il y a utilisation d'appareils de dernière génération, de la documentation ciblée milieu pour se renseigner, et de nombreux autres outils... Tout a commencé avec une simple observation du milieu pour avoir une première idée de la qualité de l'eau. Comment était-elle ? Translucide, mais est-ce un gage de qualité ? Plus l'eau est de bonne qualité, plus il y aura de biodiversité : libellules, grenouilles et poissons pour les êtres vivants les plus connus, mais il y en a encore bien d'autres que vous voyez, sans connaitre leurs petites familles comme des éphémères ou trichoptères, araignées d'eau, des mollusques ou encore les plantes aquatiques.

« Avant de juger, il faut savoir », annonce Grégory pour attaquer la seconde partie de l'enquête scientifique.

Une fois la notion de qualité comprise, et le matériel présenté, chaque petit groupe commence les prélèvements, d'abord par le pH, puis la température, s'en suit la concentration de dioxygène dissous dans l'eau et enfin, le nitrite et nitrate grâce à des bandes tests. Chaque résultat est inscrit sur une frise donnant une note sur 5.

Puis vient le relevé biologique avec le prélèvement des invertébrés. Un grand moment de découverte de la vie sous l'eau. Un étonnement pour tous les participants de voir ce que personne ne voit, de la vie !!! Ces invertébrés une fois prélevés sont identifiés pour trouver LE révélateur de qualité. Le résultat de la pêche de petites bêtes est, elle aussi, inscrite sur une frise comportant une note sur 5. Pour obtenir le résultat, Grégory demande au groupe d'additionner les notes pour trouver la qualité de l'eau.

Les résultats ?

« Les eaux au pied de la ville de Grande-Synthe sont de moyenne qualité », annoncent les jeunes. En cause, le manque d'insectes et surtout d'indicateur de très bonne qualité comme la larve de la libellule.

Qu'en est-il en vrai ? l'œil de l'expert

Là où la note finale baisse, c'est à cause du lieu de prélèvement. Pour permettre cette animation auprès d'un public jeune, le « protocole » a été simplifié. Ce type d'analyse est appelé IBGN chez les scientifiques et il doit respecter un protocole précis (hiérarchie des zones de prélèvement). Le prélèvement a été effectué sur des palplanches en bois immergées, ce qui est représentatif des plans d'eau de Grande-Synthe. Ces palplanches sont une barrière pour les échanges entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette espace d'échange, appelé écotone, doit être en pente douce pour permettre aux êtres vivants, aussi bien végétaux qu'animaux de s'y développer.

Le Motion Design



Traduit de l'anglais, le «motion design» aussi appelé «motion graphic design», «animation graphique» ou encore «graphique animé», est une technique digitale qui permet de donner vie aux images et ainsi d'expliquer un sujet de façon sympathique et illustrée. Ce processus de création se situe entre l'art et la communication, il attribue du mouvement à un visuel statique afin de rendre l'image dynamique. Le mouvement est donc au cœur de l'œuvre, il est utilisé comme principal outil graphique et artistique.

Cette technique est très utilisée, surtout ces dernières années avec les avancées technologiques et les logiciels de création vidéo de plus en plus puissants. Au quotidien, nous sommes tous confrontés à cet art notamment dans les médias traditionnels comme les spots publicitaires et les clips musicaux. Bien entendu, on retrouve cette technique vidéo également sur Internet avec les vidéos promotionnelles, organisationnelles, gouvernementales ou bien sur d'autres formats comme les tutoriels.

Le motion design, c'est un outil incontournable de la communication !

Un effet plus impactant

Les vidéos conçues avec cette technologie sont bien plus frappantes que les vidéos classiques. Les vidéos sont plus modernes, plus dynamiques, plus attractives et ainsi, plus appréciées des personnes visionnant le motion design. Ces canaux apportent un effet "vivant" et un véritable vent de fraîcheur.

De plus, les images sont 60 000 fois plus impactantes que les textes et le cerveau humain ne retient que 20 % de ce qu'il lit ! Communiquer à travers les vidéos (les visuels) fait passer des messages avec plus d'effets qui touchent les spectateurs et la mémorisation.

Des messages faciles à comprendre

Comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, le motion design est bien plus impactant que les visuels. Il est possible de transmettre un message et de faire comprendre le cœur de celui-ci. Certains concepts sont compliqués à comprendre et les vidéos en design graphique peuvent expliquer les choses plus facilement. Par exemple, en 2023, la Fédération a choisi de mettre en place un film en motion design afin de présenter la réglementation, qui peut s'avérer très compliquée. Le motion design est un outil informatif. La simplicité des visuels animés sert de vulgarisateur et de support pédagogique, ce qui rend le message beaucoup plus simple à comprendre.

La naissance de Marc-Antoine

Marc-Antoine est notre nouvelle mascotte. Le héros de nos vidéos explicatives en motion design peut faire le succès de toute l'histoire. Marc-Antoine est un personnage type d'un pêcheur non expérimenté qui essaie d'en savoir plus sur la réglementation avant d'aller pêcher. Il sera notre nouveau référent pour tous les films qui suivront. Il exprime des émotions basiques comme sourire, cligner des yeux ou bouger sa bouche. Le personnage animé est d'une importance capitale. Bien utilisé, il donnera à notre structure un aspect plus humanisé, auquel tout le monde pourra s'identifier.

En conclusion

On l'a bien compris, les créations et les réalisations en motion design sont presque illimitées ! Étant donné que la conception passe par un format numérique, il est possible de réaliser la majorité des sujets des plus difficiles. La créativité apportée par la motion design est une réelle valeur ajoutée pour notre structure.

Site et réseaux sociaux

Pour communiquer efficacement sur les réseaux sociaux, il est important de savoir à qui nous souhaitons nous adresser et de nous assurer que les réseaux sociaux sur lesquels nous communiquons sont bien utilisés par notre cible.

SITE WEB
227 639
Visites en 2023 et 26 articles publiés

INSTAGRAM
810 abonnés
47 publications en 2023



FACEBOOK
6 179 abonnés
177 publications et 1 324 réponses aux pêcheurs par messenger en 2023

YOU TUBE
774 abonnés
5 nouvelles vidéos en 2023

Communication

Hauts-de-France propres

Les HAUTS-DE-FRANCE PROPRES et l'occasion de se retrouver afin d'agir pour une même cause environnementale (la chasse aux déchets !). Depuis maintenant 6 ans, « Hauts de France Propres » est une opération organisée par la Région Hauts-de-France en partenariat avec les réseaux cynégétique et halieutique.

Notre but commun est de mettre en œuvre, le temps d'un week-end écocitoyen, une vaste campagne de nettoyage de la nature.

Un citoyen, une association, une collectivité, un établissement scolaire, une entreprise… peut devenir organisateur d'une opération en s'inscrivant sur le site internet dédié www.hautsdefrance-propres.fr. Cela permet de recenser les différents points de rendez-vous mais également les modalités de participation, le protocole de ramassage à suivre et toutes informations utiles (communication…). Grâce à l'appui de financeurs et mécènes, du matériel de ramassage est fourni aux participants à savoir a minima des gants et des sacs poubelles.





NOS AAPPMA

Nous remercions particulièrement nos AAPPMA, qui sont toujours une dizaine à être motivées par l'aventure, afin de nettoyer leurs linéaires de pêche ainsi que toutes les personnes de bonnes volontés qui, chaque année, nous aident à faire de cet événement une opération éco-citoyenne d'envergure. !

En 2024, la 7ème édition de la mobilisation s'est tenue les vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 mars. Associations, établissements scolaires, collectivités, citoyens… nous pouvons tous agir à notre échelle !
Alors n'hésitez pas à nous rejoindre dans les années à venir !

Chiffres du Nord 2023

281
points de ramassage

16 154
participants

550 m³
de déchets ramassés

Chiffres des Hauts de France -2023

2000
points de ramassage

96 000
participants

8700 m³
de déchets ramassés



Figure 1, 2 et 3. Guide de pêche 2018 en hau et 2023en bas

Refonte du guide 2024

Depuis 2018, nous éditons un guide de pêche - sorte de « pense-bête» - qui permet à chaque pêcheur en un clin d'œil d'avoir un maximum d'informations halieutiques pour pratiquer son loisir dans notre département. Ce document s'inscrit dans un cadre plus global de promotion du loisir pêche dans le Nord et est l'une des publications essentielles pour le pêcheur, à l'instar de l'arrêté préfectoral.

Comme chaque année, il est distribué à toutes nos AAPPMA, nos gardes et au réseau de dépositaires revendeurs de cartes de pêche, en fonction du nombre de cartes délivrées la saison précédente par leurs soins (soit environ **17 000 exemplaires**). Il est également disponible en téléchargement sur notre site Internet, dans la rubrique « docs à télécharger ».

À l'intérieur du guide, vous trouverez des informations sur les différentes cartes de pêche, la réglementation générale et spécifique de la pêche, la liste des territoires halieutiques des AAPPMA du Nord…

A l'heure du numérique, pourquoi encore éditer un guide de pêche papier ?

Tout simplement car tout le monde n'a pas un accès facile à Internet et aux réseaux sociaux… mais également car, quand on n'a pas de réseau, on est content d'avoir les informations avec nous !



NOUVEAUTÉ 2024

À ce jour, environ la moitié des pêcheurs acquittent leur carte directement sur le site d'adhésion www.cartedepeche.fr. Aussi afin que tous les pêcheurs adhérents aient accès à la même information, nous avons créé un document annexe à la carte de pêche (imprimable au verso) qui permet de retrouver les informations primordiales à connaître : dates d'ouverture/fermeture, dispositions spécifiques (no-kill…).



Figure 4. Réglementation dos carte de pêche - 2023

DOMAINE PISCICOLE 2023

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)
B2	78	ESQUELBECQ
A1	79	LOOBERGHE
A1	92	BOURBOURG
A1	80	GRAVELINES
A1	82	GRANDE-SYNTHE
B1	83	DUNKERQUE
B1	84	HONDSCHOOTE

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
B1	1	ARMBOUTS CAPPEL
B1	2(A)	COUDEKERQUE-VILLAGE
B1	2(B)	COUDEKERQUE-VILLAGE
A1	3	PETITE SYNTHE
A1	4	SAINT GEORGES SUR L'AA
A2	5	WATTEN







LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)
C2	71	LA BASSÉE
D2	72	LILLE
D2	73	LILLE
D2	74	VILLENEUVE D'ASCQ
D2	75	DOUBAIX
B2	76	HERVILLE
C2	77	ARMENTIÈRES

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
D2	6	ALLENNES-LES-MARAIS
C2	7(A)	ARMENTIÈRES
C2	7(B)	ARMENTIÈRES
D2	8	DÉGLÉMONT
D2	9	GENECH
D4	10	PHALEMPIN
D4	11	QUESNOY-SUR-DEÛLE



LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)
F5	26	LOUVIGNIES-QUÉVY
F5	27	BEAUMONT
F5	28	DOMPIERRE
F5	29	VENDEGIES SUR ECAILLON
E5	40	VERCHAIN
E5	41	THIANT
F5	42	VILLERS POL
F5	44	MARESCHES
F5	45	APTRES
F5	46	HAULT
F5	48	MARQUES LE GRAND
F5	49	JENLAIN
F4	50	ROMBIES-DESCURS
F4	51	QUIÉVRECHAIN

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)
F5	59	POIX DU NORD
F5	61	LE QUESNOY
F4	47	MARLY
F5	52	HOUDAIN
F5	53	BELLIGNIES
F4	55	VALENCIENNES
F4	56	SAINT SAULVE
E4	58	ONNAING
F4	60	PRESMES-SUR-ESCAUT
F4	57	CONDÉ SUR L'ESCAUT
E4	69	RAISMES
E4	70	SAINT-AMAND-LES-EAUX

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
F4	1(A1)	CONDÉ SUR L'ESCAUT
F4	1(B)	CONDÉ SUR L'ESCAUT
F4	1(C)	CONDÉ SUR L'ESCAUT
F5	11	ENGLEFONTAINE
F4	14	HERGNIES
F4	15	ONNAING
F5	16	POIX DU NORD
F5	17	PREUX AUX BOIS
F4	18	QUIÉVRECHAIN
E4	19(A)	RAISMES
E4	19(B)	RAISMES
E4	19(C)	RAISMES
E4	20	SAINT AMAND LES EAUX
F4	21	SAINT SAULVE
F4	22	THIVENCELLE
F4	23	VALENCIENNES
F4	24	VIEUX CONDÉ
F4	25	VILLERS POL





LÉGENDE

- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL 2e CATÉGORIE
- COURS D'EAU 1re CATÉGORIE
- COURS D'EAU 2e CATÉGORIE
- PARCOURS NO KILL
- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL OUVERT À LA PÊCHE DE NUIT*
- PARCOURS FÉDÉRAL
- ÉTANG FÉDÉRAL
- SITE NO-KILL UNIQUEMENT
- PLAN D'EAU PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE
- CARPODROME
- FLOAT-TUBE AUTORISÉ
- PARCOURS « MON PREMIER POISSON »
- PARCOURS LABELLISÉ « PASSION »
- PARCOURS LABELLISÉ « FAMILLE »
- HÉBERGEMENT PÊCHE
- ATELIER PÊCHE NATURE
- PONTON DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- ASSOCIATION RÉCIPROCITAIRE
- FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)
E3	23	SAINT SOUPLET
E3	24	LE CATEAU
F3	27	HAUVILLY
E3	28	ERASTRE
E3	29	SOLESMES
E3	30	SAINT PYTHON
E3	31	HAUSSY
E3	32	SAULZOIR
E3	33	HASPRES
E3	34	DOUCHY LES MINES

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)
D3	04	CAUDRY
D3	04	MASNIÈRES
D4	04	MARCOING
E3	05	CAMBRAI
D4	07	ARLEUX
D5	08	AUBIGNY-AU-BAC
E3	09	PÉCHIN
E3	10	AUBENCHEUL
E3	11	BOUCHAIN
E3	12	LOURCHES
D	13	LALLAING

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
D3	11	AUBIGNY AU BAC
E3	12	BOUCHAIN
D3	13	BRUNEMONT
E3	14	DENAIN
D4	15(A)	DOUAI
D4	15(B)	DOUAI
D4	15(C)	DOUAI
D4	16	LALLAING
E3	17	LOURCHES
E4	18	MARCHIENNES
F5	19	ORS
E4	20	RIEULAY
E3	21	WASNES AU BAC/PAILLENCOURT





FDPPMA 59

FÉDÉRATION DU NORD

POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE





LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ère catégorie)
H8	0	EPPE-SAUVAGE
G8	12	FERRIÈRE LA PETITE
G8	13	FERRIÈRE LA GRANDE
G8	14	ROUSIES
H8	16	COUSOLRE
G8	25	VILLERS SIRE NICOLE

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)
G8	1	FOURMIES
G8	2	WIGNEHIES
G8	3	SOLRE-LE-CHÂTEAU
G8	4	PETIT-FAYT
G8	5	GRAND-FAYT
H8	7	LIESSIES
G8	8	AVESNES-SUR-HELPE
G8	9	DOMPIERRE-SUR-HELPE
G8	10	TAISNIÈRES
G8	11	NOYELLES-SUR-SAMBRE
F8	16	LE CATEAU ABBAYE
F8	17	LANDRECIES
G8	18	BERLAIMONT
G8	19	PONT-SUR-SAMBRE
G8	20	HAUTMONT
G8	21	BOUSSOIS
H8	23	MARPENT

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
H8	0	ANOR
H8	12	COUSOLRE
H8	13	EPPE SAUVAGE
G8	25(A)	FOURMIES
G8	25(B)	FOURMIES
G8	25(C)	GLAGEON
G8	32(B)	GLAGEON

Entretien



Figure 1 :Entretien de l'étangLa Puchoie à Saint Amand les eaux - 2021

Entretien des sites de pêche

La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques est propriétaire au sein du département, de « petits coins de paradis », zones naturelles écologiques, faunistiques et floristiques, où les pêcheurs pratiquent leur loisir halieutique.

Pour rappel, l'entretien de site reste la prérogative du propriétaire des lieux.

Ces zones sont des étangs, qui nécessitent des entretiens réguliers :

- Entretien des espaces verts par le biais du débroussaillage et broyage du pourtour des propriétés,
- Elagage et broyage sur place de certains arbres poussant aux abords des étangs,
- Taille des arbres et branches tombés obstruant les différents accès,
- Mise en sécurité des lieux,
- Coupe des rejets,
- Création de nouveaux postes de pêche,
- Taille des haies,
- Ramassage des déchets,
- Echardonnage.

Ces actions, indispensables, permettent aux pêcheurs d'exercer leur loisir dans des conditions optimales.

Parmi ces plans d'eau, nous retrouvons les frayères de Marpent ou encore de Catillon-sur -Sambre dont le suivi de la végétation permet à celles-ci de ne pas se refermer et de préserver toute leur efficacité et capacité de reproduction. Malgré sa capacité d'accueil, force est de constater que la frayère de Marpent possède moins d'intérêt pour la reproduction du brochet mais elle reste une zone intéressante pour la reproduction et le grossissement de nombreuses espèces.

Nous distinguons également les bassins de production du Pont-de-Sains et de Glageon. Propriétés de la Fédération, ils sont à l'origine du développement des nombreuses larves vésicules résorbées de brochets sorties tout droit de l'Esociculture. Après 5 semaines de grossissement, ces larves, devenues «fingerlings», repeuplent les différents lots gérés par les AAPPMA pérennisant l'espèce et palliant les difficultés de reproduction naturelle. On y retrouve également d'autres espèces en reproduction naturelle aménagée, comme la carpe ou encore le black Bass, alevinés dans les plans d'eau fédéraux. Sans entretien, la capacité de production serait bien évidemment mise en péril.

Concernant les déchets, nous faisons le constat amer que les actes malveillants sont toujours récurrents nous contraignant à effectuer des ramassages et suivis de dépôts sauvages. Outre le fait de dénaturer les lieux ainsi que les conséquences environnementales que ces déchets engendrent, le temps voué à leur ramassage était en réel augmentation en 2021.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que la campagne de sensibilisation a réellement porté ses fruits sur le site de la Forge de Glageon. A la suite du retrait des contenants poubelles et de la pose d'affichage de sensibilisation sur le pourtour du plan d'eau, les incivilités sont de moins en moins fréquentes permettant aux salariés de la Fédération de se dégager du temps pour leur mission de police.

À contrario, ce n'est pas la même conclusion que nous pouvons faire sur le site de la Puchoie à Saint Amand Les Eaux comme l'illustre cette photo ci-dessous.



Figure 2 :Enlevement des déchets de l'étangLa Puchoie à Saint Amand les eaux - 2023

De nombreux déchets en tout genre y sont toujours retrouvés chaque mois et à ce jour, la perte du droit de pêche est plus que d'actualité… ce n'est pas faute d'avoir prévenu, communiqué via les réseaux sociaux et évoqué les conséquences de ces agissements irresponsables…

Voici un tableau récapitulatif des entretiens effectués par notre équipe :

Lieu	Etang de Coussire	Etang de la Puchoie	Etang de la Forge	Frayère de Marpent	Frayère de Catillon/Sambre	Esociculture
Entretien	4 Entretiens	2 Entretiens	1 Entretien	3 Entretiens	1 Entretien	5 Entretiens
Déchets	2 Ramassages (Ramassage des déchets par la commune)	3 Ramassages de déchets	1 Ramassage de déchets			



En cette année 2023, nous avons connu quelques aléas climatiques et vents forts, phénomènes météorologiques qui apportent des chutes de branches et d'arbres favorisant un climat d'insécurité.

Nos équipes ont fait leur possible pour être les plus réactifs en procédant aux déblaiements des sites limitant les désagréments pour l'activité halieutique et la sécurité des usagers.



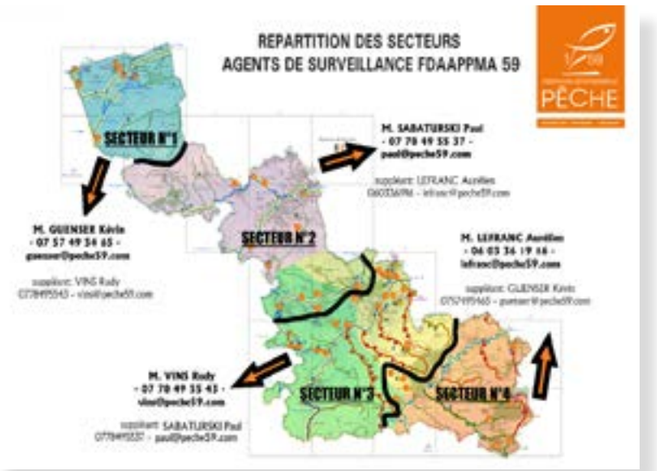
Figures3 et 4 :Deblaiement suite à la tempête- 2023

Garderie



Bilan garderie 2023

La police de la pêche est réalisée par différents types d'agents : gardes particuliers et fédéraux, agents de surveillance, agents de l'Etat, gendarmes etc.
Tous ces agents, travaillent de jour comme de nuit, week-end et jours fériés pour surveiller l'ensemble du domaine piscicole.



En 2016, la Fédération a créé deux postes d'agents de surveillance au sein de son équipe dont les missions principales étaient d'informer, de sensibiliser et de surveiller le domaine piscicole du Nord. Soucieuse du respect de la législation en vigueur, elle a décidé de renforcer ses effectifs en 2021 avec l'arrivée de deux nouveaux salariés accentuant leur mission de surveillance. Aujourd'hui, les quatre agents assurent toute la semaine, de jour comme de nuit, la police de la pêche, et officient sur le département. Ces derniers sont commissionnés par la Préfecture pour intervenir sur l'ensemble des AAPPMA et couvrent un territoire très vaste.

Pour permettre aux AAPPMA et au réseau de gardes-pêche bénévoles d'avoir un interlocuteur sur leur territoire, une répartition par secteur a été réalisée entre nos agents.



À ce jour, nous pouvons constater que le nombre de procédures reste exponentiel depuis 2019, ce nombre étant multiplié par 19. Il s'explique par des actes de braconnage de plus en plus récurrents (période post covid).

Cependant, on peut ajouter que l'augmentation n'est pas le simple reflet d'une montée des comportements infractionnels :

- Accentuation de la surveillance et renfort des effectifs en 2021 avec le recrutement de 2 agents supplémentaires,
- Volonté du Conseil d'Administration de mener une politique plus répressive depuis 2022,
- Evolution de la législation plus encadrée (pêche au vif à l'hameçon simple et apparition de la fenêtre de capture en 2023),
- Multiplication des contrôles durant les périodes propices au braconnage.

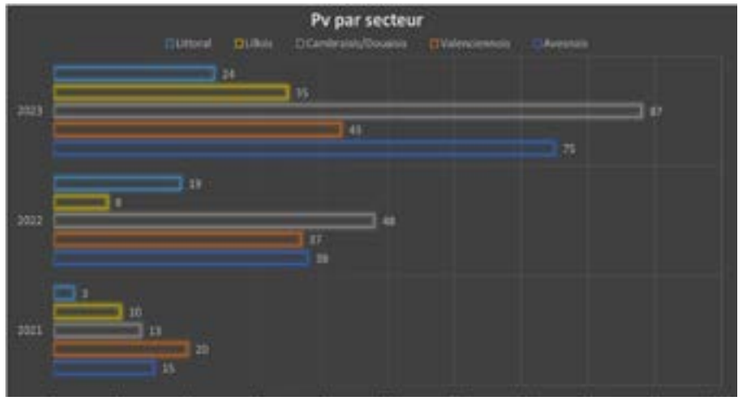
Au total sur l'année 2023, les 4 agents ont travaillé : 74 journées décalées (matinées et soirées), 37 samedis et 50 dimanches. Il s'agit de chiffres cumulés pour les 4 salariés.Un pôle garderie plus expérimenté au fil des années comme en témoigne la diversité des infractions relevées. (Voir ci-après)

En 2023, 2 300 heures de contrôles ont été effectué et 3 000 pêcheurs contrôlés.

2 300
Heures de contrôle

Tôt le matin, tard le soir et parfois même de nuit, qu'importe le jour de la semaine.

Missions effectuées par l'équipe salariée



2 300
Heures de contrôle

3 000
Pêcheurs Contrôlés

264
PV dressés

3000 Pêcheurs Contrôlés

Soit 10,65% des pêcheurs contrôlés

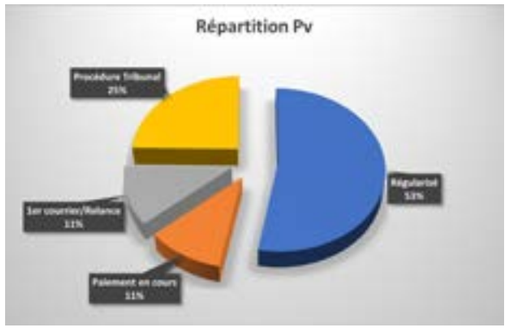
AVESNOIS	→	**883** Pêcheurs
VALENCIENNOIS	→	**361** Pêcheurs
CAMBRESIS DOUAIS	→	**1213** Pêcheurs
LILLOIS	→	**297** Pêcheurs
LITTORAL	→	**346** Pêcheurs

Garderie

Infractions relevées en 2023 par secteur

Secteurs / Infractions	Avesnois	Valenciennois	Cambrèsis/Douaisis	Lillois	Littoral
Réserve Temporaire	18	0	34	3	3
Droit de Pêche	1	0	3	1	4
Carte de Pêche	78 (26 x 3 = 78)	87 (29 x 3 = 87)	84 (28 x 3 = 84)	60 (20 x 3=60)	21 (7 x 3 = 21)
Heures d'interdiction	7	8	2	2	1
Fermeture	7	0	0	0	0
Taille non règlementaire	1	0	1	0	0
Défaut de port	0	1	0	0	0
Procédés et modes de Pêche	22	8	24	12	10
Délit	1	0	0	0	0
Total	**135**	**104**	**148**	**78**	**39**





En 2023, sur la totalité des procédures dressées :

- **53 %** des contrevenants ont accepté et régularisé l'accord amiable proposé par la Fédération réparant le préjudice qu'elle a subi.
- **25 %** des contrevenants n'ont pas répondu favorablement à la proposition transactionnelle. Un courrier de relance a été envoyé au tribunal compétent évoquant la volonté de la Fédération de poursuivre le braconnier au pénal pour les infractions relevées. 8 d'entres eux ont été convoqués par celui-ci.
- **11%** des Procès-Verbaux sont en cours de paiement (chèques, virements, échéances programmés).
- **3%** des instructions sont au stade du premier courrier envoyé et en attente d'une réponse du contrevenant dans un délai de 30 jours avant une éventuelle majoration.
- **8%** des procès-verbaux sont au stade d'un courrier de relance avec majoration de la proposition amiable.

Nouvelles infractions relevées

Cette année, nous avons été confrontés à de nouvelles infractions :

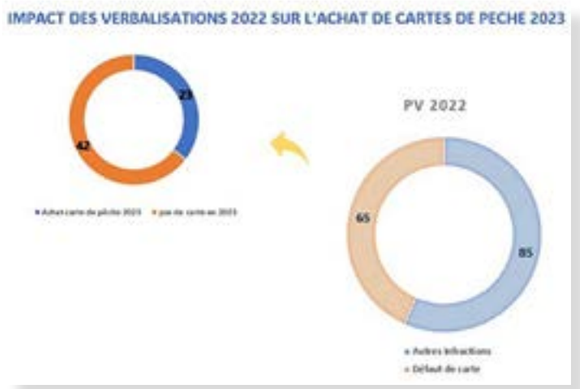
- À la suite d'un signalement de pêcheur, nous sommes intervenus pour le démantèlement d'un verveux sur le canal de Bourbourg (Dunkerque) où était pris au piège une anguille.

- Lors d'une de nos tournées de contrôle dans l'Avesnois, nous constatons deux personnes se livrant à l'exercice de la pêche des salmonidés dans l'Helpe Majeure à Moustier en Fagne pendant la période de fermeture de la 1 ère catégorie.





- La détention et l'utilisation du gobie à taches noire (Neogobius melanostomus) comme vif.
- Le non-respect de l'article 1 de l'AP instituant une pratique réglementée de la pêche de certaines espèces en « No-kill » sur certains sites du département du Nord.
Ex : Sur la commune de Thun-St-Amand, nous constatons la non remise à l'eau d'un brochet maillé sur l'un des secteurs No Kill du Canal de la Scarpe.
- La détention et le prélèvement de deux carnassiers par un individu sur le canal de la Deûle.



Comme nous pouvons le constater, les PV pour défaut de carte en 2022 représentent environ 43% de l'ensemble des procédures réalisées en 2022.
Sur les 65 procédures pour défaut de carte de pêche, 23 contrevenants ont acquitté une carte de pêche en 2023, soit 35,5% de ces 65 PV.

Effets bénéfiques :

Nous pouvons dire qu'avec les verbalisations effectuées en 2022, et les procédures qui en découlent, celles-ci ont permis de récupérer 23 nouveaux adhérents en 2023. Une très grande minorité des personnes verbalisées pour cette infraction ont été recontrôlées en 2023. Nous pouvons supposer que la verbalisation a été bénéfique vis-à-vis du respect de la réglementation pour l'année suivante.

À SAVOIR

Durant le dernier semestre 2023, des informations sur la mise en vente de carnassiers (SANDRES / BROCHETS/ ANGUILLES) via Facebook par un particulier sur le secteur du Littoral ont été portées à la connaissance des services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

À la suite de cela, l'OFB a pu ouvrir une enquête. Au vu des éléments récoltés, avec l'aval du procureur de la république et en vertu de l'article L.172.5 du code de l'environnement, les inspecteurs de l'environnement ont pu opérer une perquisition au domicile de l'intéressé.

Une procédure pour « achat ou commerce frauduleux du produit de sa pêche par pêcheur non-professionnel en eau douce » a pu être rédigée. Celle-ci a été transmise au parquet compétent par les inspecteurs de l'environnement du Service Départemental du Nord de l'OFB.

Pour rappel : la vente ou l'achat du produit de sa pêche, par un pêcheur amateur, constitue un délit prévu par le code de l'environnement. Un pêcheur se rendant coupable de celui-ci encourt une amende pénale maximale de 3750€ . Cette sanction peut s'additionner à d'éventuelles poursuites au civil en vue de réparer les préjudices subis aussi bien au milieu, qu'au préjudice dit « d'image ».

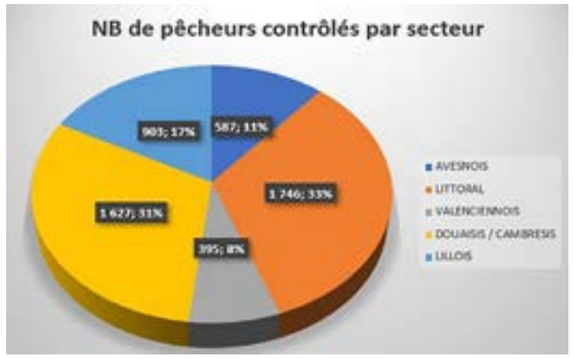
Le réseau bénévole

Contrôles réalisés par les Gardes-Pêche Particuliers en 2023

Pour la saison 2023, le département du Nord compte 89 gardes-pêche bénévoles dont 13 gardes-pêche fédéraux. Ils ont effectué 2 734 heures de contrôle sur tout le département et ont contrôlé 5 258 pêcheurs.

Ces données partielles sont le fruit du retour des carnets de capture de 30 gardes (soit un tiers du réseau de gardes bénévoles).





64% des pêcheurs contrôlés l'ont été sur les secteurs du Littoral et du Douaisis-Cambrésis.

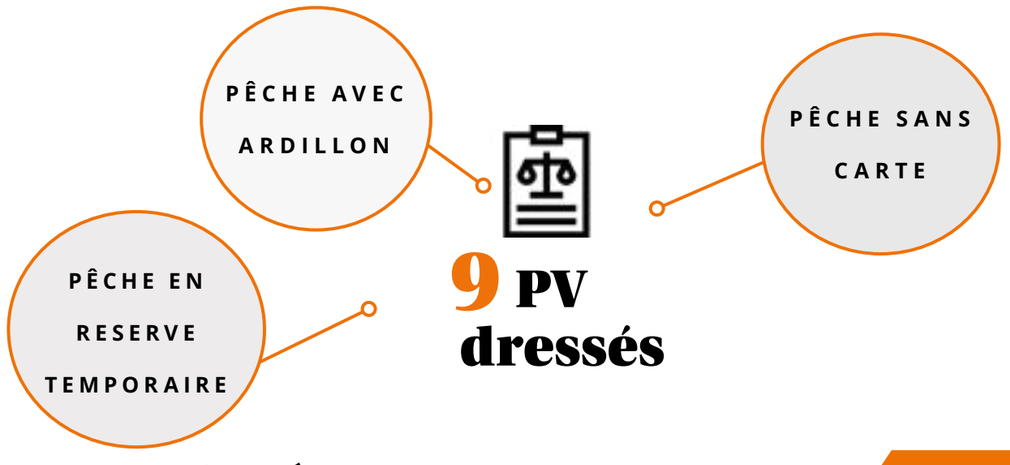
Puis, sur le Valenciennois (8%), le Lillois (17%) et enfin sur l'Avesnois (11%).

9 PV ont été dressés au cours de la saison 2023 (soit la même quantité que l'année précédente) dont 3 pour défaut de carte de pêche, 2 pour pêche dans une réserve temporaire et 4 pour non-respect des prescriptions fixées par les arrêtés du préfet relatifs aux procédés et modes de pêche.

Quant à la répartition par secteur, 5 ont été dressés sur l'avesnois, 1 sur le cambrésis, 2 sur le littoral et 1 sur le valenciennois.

2 734
Heures de contrôle

5258
Pêcheurs Contrôlés





Formation garderie 2023

Formation Garde-Pêche Particulier

Deux jours de formation obligatoires

La pêche est une activité diversifiée dont l'équilibre repose sur de la réglementation. Des gardes-pêche veillent au respect des règles. Ces derniers ont, au regard de la loi, la responsabilité d'une mission de police judiciaire. À ce titre, ils sont assermentés par le préfet et chargés de l'application de la loi pêche.

Les 5 et 6 mai derniers, nous avons pu organiser au sein de nos locaux, une formation de garde-pêche particulier.

Nous avons reçu 10 participants (9 hommes et 1 femme) sur 9 AAPPMA (Auberchicourt, Cambrai, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Noyelles sur Sambre, Sebourg et Villeneuve d'Ascq).

Notre Fédération a également formé 1 agent de surveillance.

Le formateur du module 1, M. Bertrand WARNEZ de l'OFB, et pour la formation du module 3, Directeur de la Fédération de pêche du Nord, M. Emmanuel PETIT.





MILIEUX AQUATIQUES



Photo : Pêche d'inventaire par bateauFD59

Inventaires scientifiques

Dans le cadre de ses missions, la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique mène des opérations d'inventaires piscicoles visant à accroître les connaissances sur les peuplements piscicoles, à évaluer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et à suivre l'évolution des travaux de restauration dans le département du Nord.

Chaque année, un planning d'inventaires est élaboré en interne pour atteindre plusieurs objectifs :

- **Réseau de connaissance :** Ce volet vise à appréhender l'évolution des peuplements, avec l'objectif de fournir une vision globale du territoire. Il inclut un suivi, des principaux cours d'eau, permettant ainsi de compléter la connaissance territoriale et de centraliser les données dans un atlas de répartition des espèces.
- **Suivi de travaux spécifiques :** Certaines opérations de restauration des milieux aquatiques font l'objet de suivis afin de démontrer leur bien-fondé.
- **Suivi de plan de gestion :** Ces suivis permettent de comprendre l'ensemble des opérations réalisées sur les cours d'eau (entretien et surtout restauration), mettant en lumière les pressions externes susceptibles d'impacter les milieux aquatiques (assainissement, apport de terre en provenance du bassin versant ...)
- **Suivis spécifiques des espèces repères** Un suivi particulier est dédié à des espèces repères telles que la Truite fario, le Brochet, le Barbeau, ainsi qu'à certaines espèces cibles comme l'Anguille et la Loche d'étang.
- **Gestion No-Kill :** Un réseau de sites, créé en 2021, se concentre sur le suivi de la mesure de gestion No-Kill.



Photo : Jean-Michel Szczyt



Ce planning est communiqué en début d'année à tous les présidents d'AAPPMA et à nos partenaires techniques et financiers. Tous les destinataires sont invités à assister à ces opérations.

En 2023, 75 inventaires ont été réalisés, répartis comme suit :



Annuaire WAMA

Les résultats de ces inventaires sont intégrés dans notre base de données et exploités de différentes manières, notamment à travers des rapports spécifiques pour le suivi des espèces repères, l'élaboration de l'atlas de répartition des espèces piscicoles et la publication de notre annuaire WAMA annuel.





Saisie des inventaires et bancarisation des données



Une fois les inventaires réalisés sur le terrain, l'étape suivante est la saisie des données dans un logiciel spécifique et l'export des résultats.

Ces résultats sont ensuite intégrés depuis 2016 dans une base de données spécifique qui centralise l'intégralité de nos résultats et ceux de nos partenaires. Cette base de données est cruciale pour l'exploitation ultérieure des résultats et ce, de manière très rapide.

Au 26/12/2023, les données bancarisées représentent :

2 190 Inventaires

1 022 stations d'inventaires

10 909 données poissons et écrevisses

Atlas des espèces

En 2023 est sortie la 4ième version de l'atlas des aires de répartition des espèce piscicoles et astacicoles du département du Nord, la première version remontant à 2010.

La première version de cet atlas a été longue et fastidieuse à réaliser, à la recherche des données sur différents PC, sous différents formats ainsi qu'une exploitation cartographique particulièrement harassante. Et pourtant, on n'avait pas autant de données qu'aujourd'hui...Le français est souvent partisan du « c'était mieux avant ! » mais là il faut reconnaitre que « c'est mieux maintenant ».

On parle ici d'une amélioration notable de la structuration établie depuis, en interne, donnant vie à une donnée piscicole, entre sa collecte et son exploitation en passant, par sa saisie et sa bancarisation.



La mise à jour annuelle de cette BDD permet son exploitation très régulièrement en interne mais aussi dans le cadre de sollicitations de partage de données (Plans de gestion, Travaux, Mise à jour d'annuaires et de cartes...).

En 2023, l'intérêt de cette base a été particulièrement mis en évidence lors du lancement de la démarche "Liste Rouge" Régionale des espèces de poissons et écrevisses de la région Hauts de France.





Aire de répartition des espèces piscicoles

L'atlas des aires de répartition des espèces est réalisé tous les 2 ans, celui de 2023 présente les données de 2002 à 2022. D'autres cartes thématiques ont été intégrées à cet atlas :

- Domaine piscicole des contextes,
- Etat des contextes piscicoles,
- Carte de la qualité des cours d'eau au travers de l'expertise PDPG 2.0,
- Richesse spécifique par maille,
- Nombre d'espèces patrimoniales par maille,
- Espèces exotiques envahissantes et non représentées dans les eaux douces de France,
- Nombre d'espèces de cyprinidés rhéophiles par maille,
- Suivi de la reproduction de la truite fario,
- Recrutement des cyprinidés rhéophiles,
- Suivi de la reproduction du Brochet,
- Cartes de l'évolution spatio-temporelle du Gobie à tâche noire.

Avec 51 espèces de poissons et écrevisses présentes dans nos cours d'eau, la diversité biologique est relativement importante dans le département du Nord. Ceci s'explique par la position géographique du département à cheval entre la mer du Nord au Nord-ouest et le contrefort des Ardennes au Sud-est, ainsi que la diversité géologique et climatique qui permettent la présence d'une diversité en milieux aquatiques importante.

Parmi ces espèces, certaines sont fréquentes et d'autres au contraire sont rares (Spirlin, Hotu, Ombre commun), occasionnelles (Mulet porc, Flet) ou encore simplement de passage (exemple de la Truite de mer sur l'Aa canalisée et le saumon atlantique ou encore la lamproie de rivière).

Cet atlas est un état des connaissances actuelles des aires de répartition des espèces piscicoles et astacicoles du département du Nord. Ce travail synthétise une partie seulement des données acquises et compilées depuis plus de 20 ans. Les données présentées intègrent celles de la Fédération de pêche du Nord, celles de l'Office Français de la Biodiversité ainsi que de données de bureaux d'études, de partenaires de la fédération ou encore de remontées d'informations cruciales de la part de nos pêcheurs, qui jouent un rôle important, c'est le cas notamment pour l'évolution de la colonisation du gobie à tâche noire.

Evidemment ces données ne reposant quasi que sur des données d'inventaire scientifique, il se peut que certaines données de présence locales n'apparaissent pas sur les différentes cartes. Pour les espèces les plus rares nous sommes d'ailleurs preneurs de toute information de présence complémentaire, comme de données historiques de présence.

Enfin dans cette nouvelle version de l'Atlas piscicole du département du Nord, les espèces ont été classées selon leur appartenance à une typologie piscicole, s'étalant de la zone à truite à l'amont à la zone cyprinicole à l'aval en passant par la zone dite intermédiaire. Le lecteur aura une meilleure lisibilité de la localisation des espèces vivant dans le même espace. Rappelons que les limites de ces zonations ne sont pas franches, et que des espèces de 2 zonations différentes peuvent évidemment se côtoyer, la répartition des espèces étant progressive et continue. Les espèces migratrices amphihalines (Alternant une phase de leur vie en mer et l'autre dans les eaux douces) sont présentées à part également tout comme les Espèces non représentées dans les eaux douces de France et/ ou Exotiques Envahissantes, et enfin les Ecrevisses.



L'atlas est disponible sur notre site internet au lien suivant
(Documents à télécharger / Protection du milieu aquatique)

https://www.peche59.com/wp-content/uploads/2023/03/Atlas-repartition-des-especes-2023-web.pdf



le plus vendu

Plan Départemental de Protection du Milieu Aquatique et de Gestion de la ressource piscicole

Après 8 années de travail, la rédaction du nouveau PDPG du département du Nord vient d'être finalisé, ce qui représente plus de 1 600 pages de diagnostic de l'état de nos différents cours d'eau. Qu'est-ce que le PDPG, pourquoi une mise à jour ?

Le PDPG, est un document technique qui caractérise l'état écologique des cours d'eau du département au travers de la qualité des peuplements piscicoles et propose des orientations de gestion/ restauration des milieux aquatiques. Il s'agit donc d'un véritable Plan de Gestion avec 2 objectifs :

- Protéger l'existant et ne pas dégrader davantage les contextes piscicoles,
- Améliorer l'état des contextes piscicoles par des actions de restauration des milieux et de gestion durable et connexe de la faune piscicole.

Evidemment de manière concomitante, un autre objectif implicite étant aussi de pouvoir satisfaire nos pêcheurs pour la pratique durable de leur passion. Il existe un lien vertueux entre l'état du milieu aquatique (Biotope) et l'état des peuplements piscicoles (Biocénose), le premier conditionnant l'état du 2ième, et inversement, l'état du peuplement est représentatif de l'état du milieu. À ce titre le peuplement piscicole est une composante majeure de l'état **« écologique »** des cours d'eau et est, à ce jour, un des indicateurs les plus pertinents de la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques.

Le PDPG précédant, datant 2005 (Jourdan), le cadre législatif et réglementaire, la gouvernance même autour des milieux aquatiques ayant évolué depuis, une nouvelle méthodologie nationale existante et la connaissance des milieux et des espèces étant plus étayée, il nous semblait pertinent de mettre à jour ce document. Lancée fin 2015, la conception du dossier est aujourd'hui terminée techniquement.

Pourquoi une mise à jour si longue ?

Le cadre méthodologique étant totalement revu par rapport à la version de 2005, la mise à jour de ce dernier document n'était pas possible et une nouvelle version a donc été rédigée. De plus, la professionnalisation des Fédérations a permis d'accumuler depuis 2008 une quantité conséquente de données scientifiques sur les peuplements piscicoles et l'état de leurs milieux, signifiant une connaissance plus fine que lors du PDPG de 2005.

La contrepartie de cette quantité de données, demeure de pouvoir la stocker correctement et de pouvoir facilement l'analyser, chose qui a été rendue possible avec la création de notre propre base de données sous "Access ®" en 2016. Si l'objectif premier du PDPG et sa finalité demeurent exactement les mêmes que pour la version de 2005, la méthodologie appliquée change radicalement, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'état des contextes s'appuyant sur une expertise scientifique de l'état des peuplements et des populations des espèces repères ou d'autres qualifiées de cibles. En d'autres termes, le PDPG ne s'attache plus à qualifier le milieu qui conditionne l'état du peuplement mais à l'inverse (et de manière concordante à l'approche de la Directive Cadre sur l'Eau) à qualifier l'état du peuplement qui est représentatif du milieu.

Cette différence forte de méthodologie ne nous a pas permis de réaliser une mise à jour du PDPG de 2005, mais bien une reprise complète de ce document. Une autre nouveauté méthodologique vise à prendre en compte des cyprinidés rhéophiles en qualité d'espèces repères sur les contextes intermédiaires, ou encore une meilleure prise en compte des poissons migrateurs dans l'analyse (espèce cible).

Enfin, fort de cette connaissance scientifique importante, certains « gros contextes piscicoles » de l'époque ont été redécoupés, permettant une analyse plus fine et de fait des propositions d'actions plus ciblées. C'est notamment le cas de l'ancien contexte Sambre et Affluents « éclaté » en 7 contextes.

Ce sont finalement 29 contextes cours d'eau (contre 16 en 2005) qui ont été retenus dont les 2/3 concernent les affluents rive droite de l'Escaut et de la Sambre, soit à l'est de l'axe Valenciennes-Cambrai. Notons que le document a été rédigé entièrement en interne, choix technique par rapport à notre connaissance fine des milieux aquatiques et des espèces de notre département, même si le temps nécessaire à son élaboration a largement été sous-estimé...

Quel contenu ?

Contrairement à la version précédente, le nouveau PDPG est un ensemble de plusieurs documents complémentaires :

1. Contexte et Introduction du PDPG,
2. Méthodologie générale du PDPG,
3. Bilan technique de la mise en œuvre du PDPG de 2005,
4. Synthèse départementale de l'état des contextes piscicoles,
5. 29 Fiches contextes détaillées et tableaux des pressions et propositions d'actions en Pièces-jointes + 29 fiches de synthèses « L'essentiel » par contexte,
6. Atlas de l'aire de répartition des espèces piscicoles,
7. Poster « Poissons et écrevisses du département du Nord »,
- 8. Cartographie simplifiée des contextes piscicoles PDPG 2.0 avec couche SIG en PJ.

17% des contextes sont situés en domaine salmonicole (espèce repère truite fario), 59% sont en domaine intermédiaire (espèces de cyprinidés rhéophiles associées parfois à la truite fario et/ ou au brochet), et 24% sont des contextes cyprino-esocicole (espèce repère brochet). Ce sont les contextes intermédiaires les plus représentés dans le département, mais en termes de linéaire concerné, les contextes cyprinicoles dominent à 50%.

Aucun contexte n'est considéré comme conforme (Seul le contexte Hante pourrait dans un avenir proche parvenir à cet état). 17% sont considérés comme peu perturbés, tous situés dans la partie aval du bassin de la Sambre (Nord Avesnois), 31% perturbés (En grande majorité les affluents rive droite de l'Escaut) et 38% très perturbés (Concerne globalement les contextes intégrant des cours d'eau canalisés). Enfin 14% sont classés dégradés (La Marque, l'Erclin, la rivière Sambre et la Flamenne).

Pour chaque contexte, l'ensemble des pressions principales s'exerçant sur les espèces et leurs milieux a été listé et hiérarchisé en fonction de l'importance de l'impact. A l'échelle du département du Nord les pressions les plus récurrentes et importantes, sont la présence d'ouvrages hydrauliques dans le lit mineur, les pollutions continues et ponctuelles, l'étiage des cours d'eau et les prélèvements en eau, la disponibilité en frayères potentielles pour les espèces, ou encore l'impact de l'agriculture intensive sur l'assolement, l'érosion des sols et l'apports de fines dans les cours d'eau.



LE SAVIEZ VOUS ?

Le saviez-vous ? La loi dite « Biodiversité » de 2016 permet une véritable consécration des PDPG avec la création dans le code de l'environnement de l'article L433-4 :
« Un plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles, élaboré par la Fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, fixe, pour les associations adhérentes à la Fédération, les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole. Il est compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et, quand ils existent, avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux.
Le plan est approuvé par le représentant de l'Etat dans le département, qui vérifie sa compatibilité avec les principes énoncés à l'article L. 430-1 »

Le contexte Delta de l'Aa est celui présentant un cumul des notes des pressions recensées les plus élevées (même si l'état final n'est pas considéré comme dégradé) et à l'inverse le contexte Hante présente le cumul de pressions le plus faible.

Des préconisations d'actions sont reprises dans un fichier tableur en pièce-jointe à chaque fiche contexte. Ces actions sont classées par ordre de priorité, et parfois regroupées en groupe d'actions cohérentes et complémentaires entres elles et font références quand c'est possible à une/ plusieurs disposition(s) et/ ou mesure(s) du SDAGE ou encore le PLAGEPOM. Il est très clair que la poursuite des efforts en matière de restauration de la continuité écologique est primordiale.

La gestion piscicole exercée directement par les gestionnaires (et les AAPPMA notamment), répond au double objectif, de satisfaction des pêcheurs en matière de pratique, mais aussi engage leur responsabilité dans la préservation des espèces piscicoles. La gestion piscicole mise en œuvre, selon l'état du milieu peut participer à l'amélioration du peuplement piscicole ou à contrario être une pression directe sur certaines espèces. En fonction de l'état des contextes piscicoles, et de l'état des espèces repères et de certaines espèces cibles, une orientation de gestion piscicole est préconisée. Selon la connaissance et l'état des populations d'espèces repères, la préconisation de gestion se fera soit à l'échelle générale du contexte ou adaptée plus précisément au sein du contexte sur des territoires bien identifiés. 3 types de gestion sont concernés : gestion patrimoniale/ gestion raisonnée/ gestion d'usage. Si les modalités techniques de gestion, notamment en matière de repeuplement, ne sont pas abordées dans le PDPG il conviendra de les préciser ultérieurement pour une appropriation sur le terrain par les AAPPMA.

Le PDPG est un document « vivant », car l'état des contextes et le contenu des fiches évoluera en fonction de la connaissance acquise, des éventuels travaux de restauration menés, des nouvelles modalités de gestion piscicole apportées mais malheureusement aussi en fonction des nouveaux impacts sur les cours d'eau que ce soient des pollutions ou des travaux ayant un impact sur le milieu. Pour ce faire, les fiches contextes étant volontairement séparées, une mise à jour des informations sera prévue régulièrement pour avoir une donnée la plus actualisée possible.

Quel est le travail restant ?

Les différents documents ont été, en fin d'année 2023, en cours d'analyse pour évaluer la conformité au SDAGE par la DDTM, aux différents SAGES par les structures porteuses respectives, ainsi que pour avis auprès des Parcs Naturels Régionaux concernés. Un arrêté préfectoral d'approbation sera rédigé au premier semestre 2024 à l'issue d'une enquête publique et viendra finaliser cette première étape.

Première étape, car le PDPG pour être vivant doit vivre, c'est-à-dire que les dispositions de gestion prévues doivent pouvoir être mises en œuvre pour améliorer l'état des différents contextes piscicoles. Toutes les actions prévues ne peuvent être portées et supportées techniquement et financièrement par la Fédération de pêche, une phase de communication et d'animation active sera nécessaire pour sensibiliser, informer les différents acteurs concernés dont les AAPPMA.

L'ensemble de ces documents sera disponible en téléchargement sur notre site internet.





Figure 1. Illustration de la Jussie à grandes fleurs



Figure 2. Illustration de l'Hydrocotyle fausse renoncule



Figure 3. Illustration de la frayère au mois d'août 2021

Protocole de test

de lutte contre l'hydrocotyle fausse renoncule et la Jussie

La Fédération de Pêche du Nord a été contactée en 2022 par la start-up BioCapTech, qui a mis au point une substance active de lutte contre les cyanobactéries, les algues et les plantes aquatiques envahissantes.

La Fédération s'occupe de la gestion de plusieurs frayères piscicoles dont l'une d'elles est envahie par des plantes, dites « Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ». Après quelques échanges, ils ont fait connaître leur souhait, début 2023, de tester in situ leur substance active dans la frayère, pour lutter contre l'hydrocotyle fausse renoncule (Hydrocotyle ranunculoides) et la Jussie à grandes fleurs (Ludwigia grandiflora).

La prolifération importante de ces deux espèces occasionne le phénomène d'eutrophisation. Ce phénomène peut entraîner à terme, la disparition de la faune et la flore aquatiques.
Afin de rendre toute ses fonctionnalités à cette frayère à brochet, il a été décidé de réaliser une expérimentation de lutte dans la frayère. Après tous les accords administratifs et financiers, Biocaptech a pu commencer l'expérience à la période estivale. Celle-ci est toujours en cours.

Cette expérimentation se décompose en plusieurs étapes :

- Etape 1. Test sur des quadrats de 1 m² : traitement par dissolution lente du produit dans l'eau, au niveau des rhizomes,
- Etape 2. Test sur des quadrats de 1 m² : traitement des feuilles aériennes,
- Etape 3. Traitement sur la moitié de la frayère, l'autre moitié reste une zone « témoin ».

Chacune de ces étapes s'accompagnent de prélèvements et d'études de macroinvertébrés benthiques et du zooplancton, de l'étude de la biomasse végétale, de l'étude des chlorophylles et des microalgues, d'un inventaire piscicole et floristique avant et après traitement, d'analyses physico-chimiques et d'un suivi des paramètres physico-chimiques indépendants. Cette expérimentation a pour but d'empêcher le développement des zones traitées en 2024. La forte concentration de la biomasse végétale induite par la Jussie, sera probablement limitante dans cette étude. Les résultats des prochains mois doivent apporter de plus amples explications et perspectives.

Cette étude est financée par un programme « Fonds Vert » et par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Ce financement n'engage pas la responsabilité de l'Agence de l'Eau-Artois ni celle de l'ensemble des membres du COPIL, ni la responsabilité de la Fédération de Pêche du Nord, en cas de découvertes sur de futures et possibles réactions du produit, dans le milieu naturel ou sur les organismes vivants.







Les pêches de sauvetage

Les opérations de pêches de sauvetage, tel que leur nom l'indique, ont pour objectif la préservation des populations de poissons. Elles se déroulent dans des contextes variés tels que la mise à sec préalable à des travaux, en période de sécheresse, ou en réponse à des situations de pollution.

Notre approche est adaptable, ajustant les protocoles (utilisation de filets et/ou de techniques de pêche) ainsi que le nombre d'agents mobilisés en fonction du type d'intervention, que ce soit un étang, un cours d'eau, ou une écluse.

Au cours de l'année 2023, la Fédération de pêche du Nord a conduit avec succès deux opérations de pêches de sauvetage/sauvegarde, notamment en prévision de travaux de dévoiement de cours d'eau.

Une de ces interventions a eu lieu sous l'A25 à La Chapelle d'Armentières pour le compte de la DIR NORD. Cette action préventive visait à anticiper les travaux concernant les deux buses de l'A25 situées sur la rivière des Layes à la Chapelle d'Armentières. Au cours de cette opération, 134 poissons appartenant à deux espèces distinctes ont été capturés : Epinoches et Epinochettes.

De plus, la Fédération a répondu à la sollicitation du Grand Port Maritime de Dunkerque pour une pêche de sauvetage sur le Watergang du Palyndyck, dans le cadre des travaux de la ZGI, en prévision de la déviation du cours d'eau. C'est un total de **2 981 poissons** appartenant à **11 espèces différentes** qui ont été capturés. Parmi eux, on recense des anguilles, des carpes communes, des carrassins, des brèmes bordelières, des brèmes communes, des épinoches, des épinochettes, des gardons, des loches de rivières, des rotengles, et des tanches.



Figure 1 . Fingerlings brochet - Esociculture 2023



Figure 2. Truitelle - Esociculture 2023

Pisciculture

Différentes approches pour répondre à différents enjeux

C'est sur un site exceptionnel situé près du Val Joly, dont la Fédération est propriétaire, que s'effectue la production interne de brochetons. Au cours de la saison écoulée nous avons procédé à l'élevage de quatre espèces différentes avec des objectifs différents.

La truite fario et le brochet

Ces deux espèces sont élevées dans un but plus patrimonial. Il s'agit de préserver et contribuer à pérenniser ces deux espèces qui sont d'ailleurs pour chacune d'entre elles l'espèce repère de leur milieu. Ceci permettant bien entendu de poursuivre la pratique halieutique induite par ces espèces sur le département.

Le brochet

Au cours de cette année nous avons utilisé **56 femelles** et **50 mâles** de brochets récupérés lors de la pêche de l'étang du Pont de Sains. La reproduction artificielle s'est échelonnée du 22/02/23 au 21/03/23 et nous a permis de récolter et de mettre **12 508 g d'ovules** à l'incubation. Ces œufs nous ont permis d'obtenir au final **572 791 vésicules résorbées** à sortir de l'écloserie pour être alevinées.

Elles ont été réparties comme telles : **452 840 alevinées** en bassins de grossissement, **66 703 alevinées** directement **en milieu naturel** et **53 248 donnés** au département de l'Aisne (en contrepartie des ombres communs récupérés l'année précédente).

À la suite de la période de grossissement en bassins, nous avons récolté **43 900 fingerlings** qui ont été acheminés et distribués à l'ensemble des AAPPMA souhaitant une dotation.



Figure 3. Oeufs de brochet- Esociculture 2023



Figure 4. Alevins à vésicules résorbées -Esociculture 2023

Année	2023	Total depuis 2004
Nombre d'œufs produits (en g)	12 508	321 520
Nombre d'œufs (à l'éclosion)	636 172	18 390 589
Nombre de vésicules résorbées total	572 791	15 679 843
Nombre de vésicules résorbées aleviné sur les étangs fédéraux	119 951	6 903 587
Nombre de vésicules résorbées mis en bassins de grossissement	452 840	8 588 098
Nombres de Fingerlings récupérés dans les bassins	43 900	601 834

Figure 5. Résultats de production- Esociculture 2023

La truite fario

Une opération consistant à repeupler les zones favorables où la truite fario n'est plus présente, ou plus suffisamment pour garantir la survie de l'espèce, a été mise en place au cours de l'année 2023. Pour se faire nous avons procédé à l'incubation et l'élevage de juvéniles de truites. Les œufs nous ont été fournis par Mr PASSOT de la pisciculture du Voulpaix qui réalise lui-même sa reproduction artificielle de truite fario.

L'incubation a nécessité beaucoup de temps notamment pour enlever les œufs morts. À la suite de la résorption des réserves vitellines, les truites ont été démarré à l'aliment artificiel afin de les rendre plus robustes au moment de leur introduction dans le milieu.

27 100 truitelles fario ont été ainsi alevinées au cours des mois de Mars- Avril notamment sur la Selle, la Solre, la Tarsy, la Rhonelle, l'Hogneau, les deux Helpes, l'Escaut rivière, le torrent d'Esne et les Harpies.



Figure 6. Fingerlings - Esociculture 2023



Figure 7. Sacs prêts pour le transport- Esociculture 2023



Figure 8. Truitelles Esociculture 2023



Figure 9. Truitelles fario avant la remise dans le milieu- Esociculture 2023

La truite arc en ciel et le black bass

Ces deux espèces sont élevées dans un but purement halieutique. Leur élevage permet de disposer de poissons ayant d'excellentes aptitudes physiologiques et sanitaires nécessaire à la survie dans les milieux où ils sont introduits. Ils permettent la satisfaction du pêcheur.



Figure 11. Œufs de truites arc en ciel et truitelles obtenues

La truite arc en ciel

Nous avons procédé à l'achat de **10 000 œufs de truite arc en ciel** afin de les élever, avant de les relâcher au stade d'alevins afin d'optimiser leur survie. L'intérêt est de pouvoir obtenir à terme des poissons capturables « sauvages » mais qui se développent naturellement dans le milieu contrairement aux truites dites « de bassines » qui sont capturées les jours suivants de leur remise.

L'élevage nous a permis d'obtenir **8 725 truites arc en ciel** toutes remises sur des AAPPMA de 1ére cat. piscicole.

Le black bass

L'élevage du black bass est réalisé par le biais d'une reproduction naturelle aménagée (RNA). Il consiste à introduire des reproducteurs dans un milieu propice à la fraie afin de récupérer quelques mois plus tard les juvéniles issus de la reproduction.

Au cours de cette année, ce sont un peu plus de **6 000 juvéniles de black bass** qui ont été produits. Ils ont été alevinés sur des lieux spécifiques afin de proposer une nouvelle offre ou possibilité de pêche aux pêcheurs.



Figure 12. Juvéniles de black bass- Esociculture 2023

Les aléas de production



Figure 13. Bassin tampon et œufs subissant la coulée de boue- Esociculture 2023

L'année 2023 a été marquée notamment par un gros orage engendrant une coulée de boue et provoquant une arrivée massive de sédiments dans le bâtiment d'élevage. Cette boue a provoqué une obstruction des pompes engendrant une mortalité de **160 000 œufs de brochets** et quelques **centaines de truitelles**. Le maintien des niveaux d'eau dans les bassins de grossissement est rendu difficile en raison des conditions de sécheresse mais aussi de vieillissement de l'outil de production.
Des investissements importants seront nécessaires au cours des années à venir avec notamment la réfection du circuit hydraulique du bâtiment d'ésociculture et la réfection des bassins de production du Pont de Sains ainsi que de leur système de pêcherie.



Figure 1 Hotu (Chondrostoma nasus), son museau spécifique est bien visible

Plan de soutien des populations de Hotu

Le Hotu (Chondrostoma nasus) appelé encore nase, est un poisson d'eau vive de la famille des cyprinidés. Si l'espèce originaire d'Europe centrale a pu coloniser à partir du 19ème siècle d'autres bassins (dont le bassin de la Meuse) via les interconnexions de réseau créées pour la navigation fluviale, le Hotu est en déclin depuis les années 60, notamment sur les affluents de la Sambre en Belgique.

Dans le département du Nord, l'espèce n'est historiquement connue que sur l'Helpe mineure et l'Helpe majeure. Chez nous aussi les densités importantes des populations se sont rapidement effondrées, jusqu'à penser l'espèce disparue de nos cours d'eau au début des années 2010. Ce sont finalement des retours de capture par des pêcheurs qui nous ont fait comprendre que l'espèce était encore présente mais avec des populations extrêmement faibles.

Pourquoi le « réintroduire »?



Figure 2 Moulin de l'Ourdriaux - Cartignies

Le terme réintroduction a volontairement été mis entre guillemets car en définitive il s'agit d'un soutien à la population relictuelle en place.

Les travaux de restauration de la continuité écologique réalisés sur 80% du linéaire de l'Helpe majeure à l'aval du Val Joly (SMAECEA, 2014) ont permis de justement lever le facteur de pression principal sur ce cours d'eau, situation rendue favorable pour nos hotus. Mais comme l'état de la population était au plus bas, un retour naturel à une population équilibrée serait long (le cycle biologique de l'espèce est assez long avec une maturité sexuelle des individus entre 4-7 ans) et incertain (nous n'étions pas convaincus que les ultimes individus présents puissent relancer la dynamique de l'espèce).

C'est pour cette raison que nous avons engagé un programme visant à apporter de nouveaux géniteurs pour restaurer à plus ou moins long terme une population viable.

Premier soutien de population en 2019



Figure 3 Première opération de soutien de population de Hotu en septembre 2019

Une première opération a été réalisée en septembre 2019. 82 individus de Hotu ont été prélevés sur le Viroin Français avec l'aide de la Fédération de pêche des Ardennes et ont été remis sur 2 stations sur l'Helpe majeure.

Un suivi a été réalisé de 2020 à 2023 dans le cadre du suivi de la reproduction du Barbeau, permettant de mettre en évidence la présence de juvéniles de Hotu en 2020 et 2022, ainsi que de jeunes individus en 2023.

Deuxième soutien de population en 2023

La translocation d'individus n'étant pas forcément efficace du premier coup, d'une part, et nous posant des questions sur la fertilité des individus remis en 2019, nous avons souhaité réitérer cette opération en octobre 2023. Cette fois-ci les individus sont originaires du Gland, et ont été récupérés à l'occasion de 3 inventaires piscicoles sur ce cours d'eau de l'Aisne (Nous tenons à témoigner nos remerciements à la Fédération de Pêche de l'Aisne). Cette fois-ci, ce sont 223 individus qui ont été prélevés et remis sur 3 stations sur l'Helpe majeure, 1 entre les 2 stations de 2019, une plus en aval et la dernière plus en amont. À noter que la diversité en classe de taille (donc en âge) est beaucoup plus importante et éclectique cette année, avec quelques très jeunes individus et une majorité d'individus matures sexuellement, entre 8 et 18 années.

Le suivi de cette population sera poursuivi à l'occasion du suivi de la reproduction du barbeau et des différents inventaires complets réalisés sur l'Helpe majeure. Le cycle biologique de l'espèce étant long avec une maturité sexuelle atteinte au bout de quelques années, si la « pompe s'amorce », les résultats ne seront visibles que dans quelques années. Exactement comme pour le barbeau. Patience et doigts croisés pour ne pas subir une autre pollution avec mortalité sur l'helpe majeure, comme celle de 2022, qui viendrait annihiler nos efforts.



Figure 4 Juvéniles 0+ de Hotu échantillonné en 2022

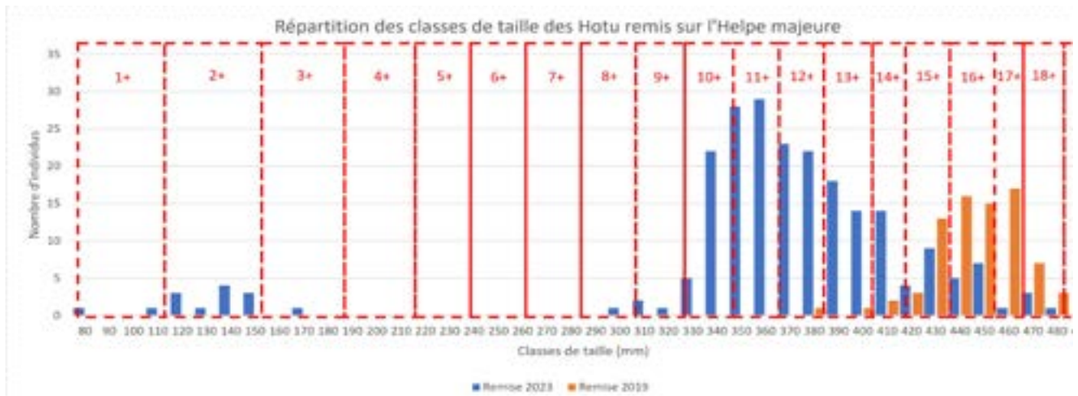


Figure 5 Classe de taille des individus remis sur l'Helpe majeure en 2019 (Orange) et en 2023 (Bleu). Les limites de classe de taille sont estimées par rapport à Milos Vater (1997)



Figure 1 :Anguille d'Europe adulte

Suivi des poissons migrateurs dans le Nord

Depuis les années 80, la population d'anguilles européennes a subi un déclin important, la classant aujourd'hui en danger critique d'extinction dans le Livre rouge des espèces menacées de poissons d'eau douce (UICN, 2009).



Figure 2 : Anguille européenne (Anguilla anguilla)

L'anguille européenne est un poisson dit « grand migrateur » (amphihalin thalassotoque), ce qui signifie qu'une partie de son cycle de vie se déroule en mer, notamment la reproduction (avec les premiers stades juvéniles), tandis que l'autre partie se déroule en eau douce (phase de croissance).

Depuis 2010, la Fédération de Pêche du Nord réalise le suivi des populations d'anguilles dans le département. Ce suivi est effectué à travers un réseau de pêches décliné par grand bassin sur une période de rotation de 3 ans.

Premiers résultats 2023

En 2023, le suivi des populations a été mené dans le bassin Lys Deûle Marque par des pêches électriques spécifiques à l'anguille (5 stations) et des prélèvements ADN sur les affluents de la Lys. Les observations ont révélé une diminution générale des captures. Les prélèvements ADN ont confirmé la présence d'anguilles dans les affluents de la Lys, fournissant des informations précieuses sur leur répartition actuelle.



Figure 3 : Capture d'anguille sur les stations de suivi sur le bassin Lys Deûle Marque

Figure 4 : Bilan du suivi anguille par grand bassin

	FLANDRE	YSER	LYS-DEULE-MARQUE	SCARPE-ESCAUT	SAMBRE
Les captures Evolution du nombre d'anguilles capturées sur les stations	Augmentation	Baisse	Augmentation	Augmentation	Données insuffisantes
L'aire de répartition Zone délimitant la répartition géographique de l'anguille	Stable	Baisse	Baisse	Augmentation	Stable
Le front de colonisation Zone la plus en amont d'un cours d'eau où sont présentes les jeunes anguilles (< 30 cm)	Baisse	Augmentation et Baisse selon les affluents	Augmente	Stable	Données insuffisantes
Structure de la population Analyse des classes de tailles pour définir l'état de la population	En place	Jeune	Vieillissante	Vieillissante	Données insuffisantes
Taux de Pathologie Proportion d'anguilles souffrant d'au moins une pathologie	Elevé 68 % Baisse	Moyen 49% Baisse	Elevé 72% Baisse	Elevé 75% Stable	Données insuffisantes

L'ensemble des rapports et des résultats sont disponibles :
- **Sur le site internet : https://www.peche59.com/documents-telecharger/**
- **Sur le tableau de bord : https://anguillenord.blogspot.com/**

Suivi de la rampe à anguille de Denain

Lors des travaux sur l'écluse de Denain sur le canal de l'Escaut en 2021, VNF a construit une rampe à anguille pour faciliter leur remontée. Cette rampe est équipée d'un système de pièges en amont pour suivre les remontées d'anguilles. Depuis juillet 2023, l'équipe de la Fédération réalise des relevés de cette cage deux fois par semaine, totalisant environ une cinquantaine de relevés. Jusqu'à présent, seulement 5 anguilles ont été capturées. Ce suivi se poursuivra jusqu'en août 2024.





Figures 5 et 6 : Rampe à anguille de l'écluse de Denain



Fig 1 : Suivi gestion no-kill

Suivi gestion “No-kill”

Bilan 2023

Depuis 2020, la Fédération de Pêche du Nord a instauré un ensemble de suivis scientifiques et techniques afin d’évaluer l’efficacité de la gestion en No-Kill sur certains sites du département du Nord. Des concours de pêche et des inventaires par pêche électrique ont été conduits sur plusieurs cours d’eau bénéficiant de cette gestion. Enfin, les enquêtes des pêcheurs sentinelles, collectées depuis 2020, se poursuivent, nous offrant une évaluation constante de l’effort de pêche et de l’abondance en brochet à travers tout le département.

Résultats des inventaires de pêche électrique

Depuis 2021, la Fédération a mis en place des pêches électriques spécifiques au suivi du No-Kill. Ces inventaires visent à vérifier l’évolution des peuplements piscicoles sans se focaliser sur une espèce particulière. Cinq stations de suivi du No-Kill sont établies tous les deux ans : le canal de Bourbourg, le bras mort d’Erquinghem-Lys, la Scarpe, et deux stations sur la Sambre, dont une sur un bief témoin non-No-Kill à Sassegnies.



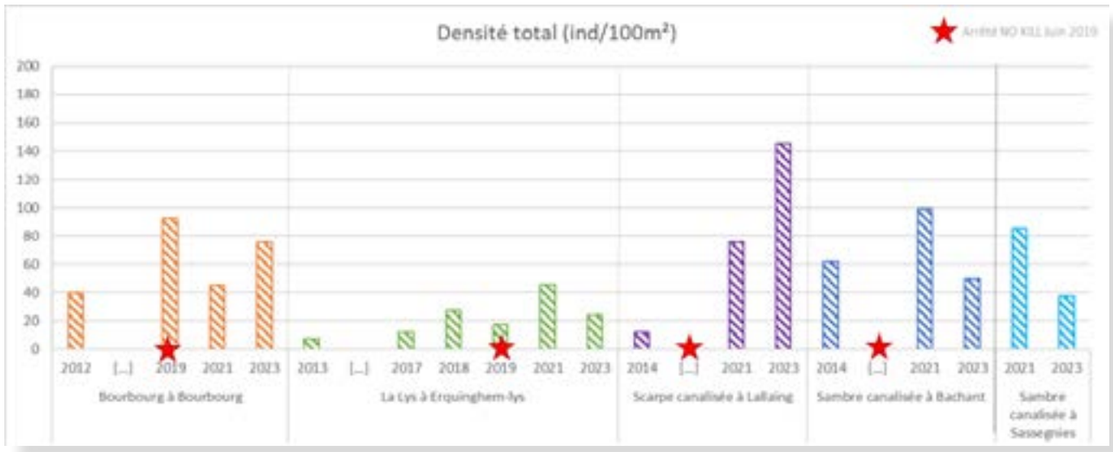
Fig2 : Pêche électrique Bourbourg 2023

La richesse spécifique



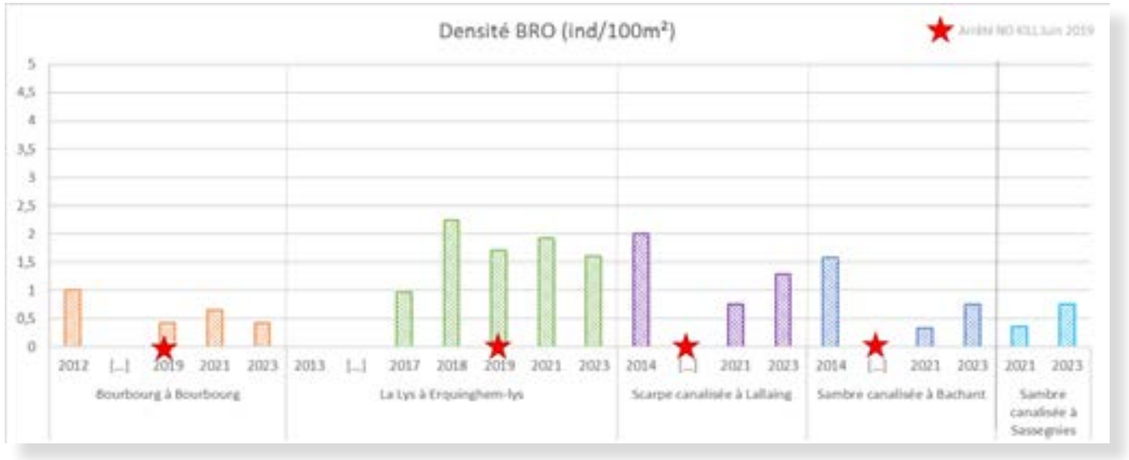
La Scarpe affiche une richesse maximale avec 20 espèces en 2021 et 2023. Une variabilité de la richesse spécifique est observée entre les stations, avec une diminution en 2023 sur la Lys et les stations de la Sambre.

Les densités totales



En 2023, une augmentation des densités est notée pour le canal de Bourbourg et la Scarpe, avec une croissance moins marquée à Bourbourg par rapport à 2019. Parallèlement, une diminution des densités totales est observée sur les autres stations en 2023.

Le brochet



Les densités de brochet les plus élevées sont relevées sur la Lys, avec une augmentation en 2023 sur la Scarpe et les stations de la Sambre.

Les résultats mettent en évidence des variations significatives entre les stations, rendant actuellement difficile l'élaboration de conclusions définitives sur l'effet du No-Kill. Ceci s'explique par la diversité des évolutions observées selon les stations et le délai d'observation relativement court.

Enquête en ligne

Cet outil est déployé auprès des pêcheurs amateurs, également appelés «pêcheurs sentinelles», qui se portent volontaires pour participer à l'étude. Ils sont regroupés dans un groupe Facebook géré par la Fédération, favorisant les échanges sur l'étude et leur passion commune. Pour formaliser ce partenariat, une enseigne nommée «Fish Protect» a été créée par la Fédération afin d'identifier ces pêcheurs dans le cadre de l'étude.

Le suivi implique la collecte des données de capture des pêcheurs sur les sites No-Kill. Ils utilisent un formulaire Google pour chaque sortie, fournissant des informations sur le site de pêche, la durée de la pêche et leurs captures (espèce No-Kill, nombre et taille). La Fédération rassemble et analyse ces données pour calculer la CPUE (Capture par Unité d'Effort), une mesure indirecte de l'abondance d'une espèce dans un cours d'eau.

Des résumés mensuels sont partagés sur la page Facebook pour tenir informés les pêcheurs.





Fig 3 : Exemple de données mensuelles pour les pêcheurs sentinelles

Résultats 2020-2023



L'abondance maximale de brochets est enregistrée en juillet 2023. La CPUE, indicateur d'abondance, est plus élevée pour les brochets mesurant moins de 60 cm. Dans l'ensemble, les CPUE des brochets de 60 à 90 cm augmentent au fil des années.

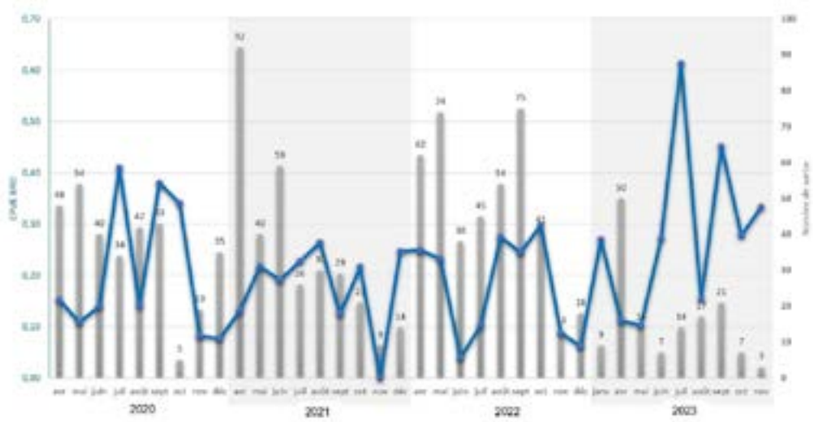


Figure 5: Evolution de la CPUE brochet (en bleu) à l'échelle départementale selon les mois et les sorties de pêche (en gris)

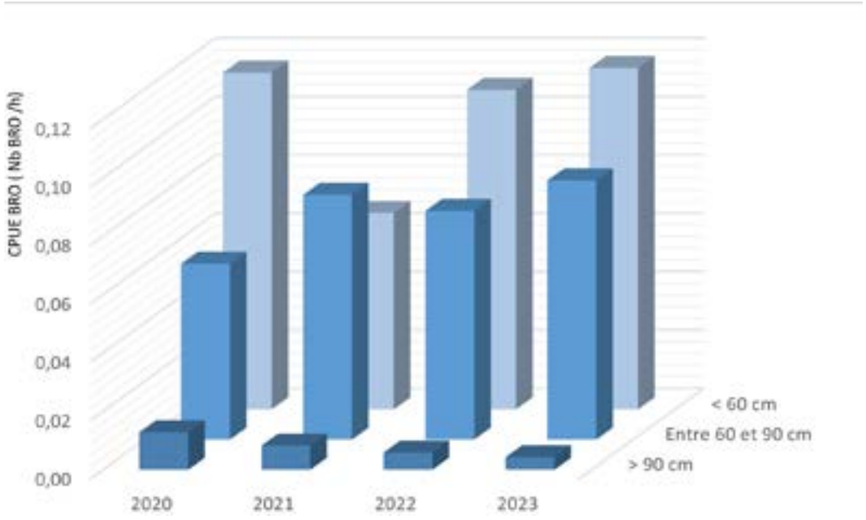


Figure 6: Evolution des CPUE Brochet selon leurs classes de tailles et les années

REJOINDRE "FISH PROTECT"

Afin d'obtenir un nombre assez conséquent de participants à notre étude, la Fédération a tout d'abord créée une page Facebook qui a pour but de rassembler des pêcheurs volontaires et motivés, qui semblent partager les mêmes convictions, et relativement sensibilisés au No Kill.



Alors si vous êtes intéressés, et que vous souhaitez rejoindre le groupe "Fish Protect", cliquez ici : https://www.facebook.com/FedePecheNord

Un film explique dans un premier temps les nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral, puis annonce les modalités pour rejoindre le groupe, et termine avec les différentes étapes pour remplir correctement le questionnaire.
https://youtu.be/c2Ogv1iZiNU



Restauration de la continuité écologique (RCE)

La continuité écologique se définit par la libre circulation des espèces piscicoles, et leur accès aux différents habitats pour accomplir leur cycle biologique, mais aussi par le transport naturel des sédiments (graviers, sable, limons…) de l'amont vers l'aval du cours d'eau. Cet enjeu de taille est indispensable à l'atteinte de l'objectif de bon état des cours d'eau fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Dans ce but, la Fédération de Pêche du Nord initie des projets de restauration de la continuité écologique, à l'échelle du département, et plus précisément sur des ouvrages hydrauliques (seuils, vannages, anciens moulins…) qui n'ont plus d'utilité économique.

Les travaux de restauration

Depuis 2009, nous avons mené 24 travaux de restauration de continuité écologique sur 10 cours d'eau salmonicoles situés dans le sud du département. L'absence de travaux RCE de 2010 à 2013 s'explique par la réalisation de projets de restauration menés en parallèle par la Fédération sur d'autres thématiques : protection rapprochée, restauration hydromorphologique, création de frayères salmonicoles ou à brochet.

Les projets en cours

Ces projets, issus de la sensibilisation des propriétaires et de la concertation des acteurs locaux, comprennent de longues phases d'études préalables aux travaux et nécessaires à leur émergence.

Figure 1 : Vannage Pont de sains



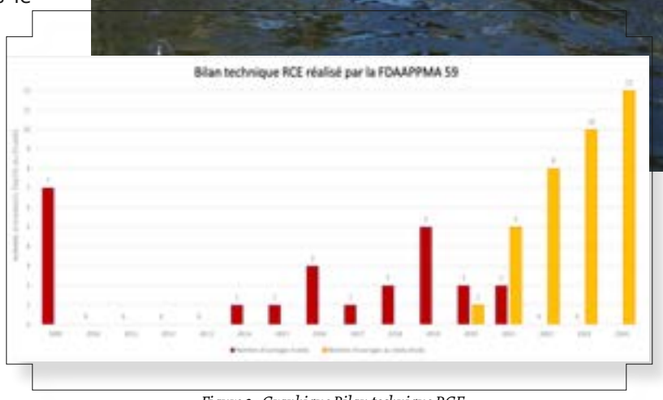


Figure 2 : Graphique Bilan technique RCE



Figure 3 : Seuil du moulin de l'Ourdriaux - Cartignies

La stratégie d'intervention adoptée par la Fédération est de cibler des projets sur des cours d'eau permettant d'augmenter le linéaire disponible pour les espèces piscicoles. C'est le cas de la Solre par exemple, avec 5 ouvrages actuellement en étude qui permettront de décloisonner toute la partie aval et médiane de la Solre. Nos études sont également localisées sur des cours d'eau dont l'enjeu piscicole est fort, comme sur l'Helpe mineure, où les projets de restauration favoriseront la colonisation du Barbeau fluviatile vers l'amont du bassin.

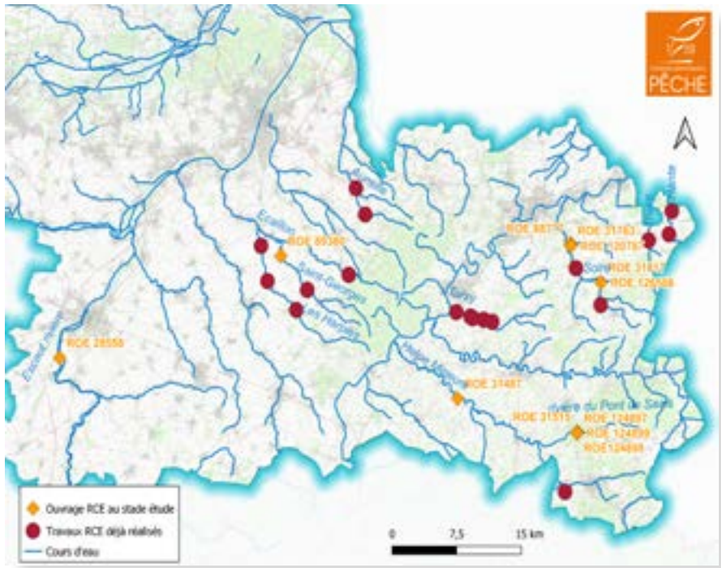


Figure 4 : Carte ouvrages en cours d'étude et ouvrages restaurés

Depuis 2020, 12 ouvrages hydrauliques font l'objet d'études préalables à la restauration de la continuité écologique :

- 4 ouvrages sur la rivière du Pont de Sains,
- 1 ouvrage sur l'Escaut rivière,
- 5 ouvrages sur la Solre
- 1 ouvrage sur le ruisseau du St-Georges,
- 1 ouvrage sur l'Helpe mineure.

Nous remercions nos partenaires techniques, ainsi que l'ensemble des propriétaires et des communes pour leur confiance envers la Fédération sur ces projets.

Ces travaux et projets de restauration n'auraient pas été possibles sans l'aide financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Région des Hauts-de-France ainsi que le Département du Nord !

Avec la participation financière de :

Figure 5 : Vannage de Noyelles sur Escaut



Figure 6 : Seuil de dérivation Solre

Partenariat avec la CUD

Communauté Urbaine de Dunkerque

Cela fait plusieurs années que la Fédération entretient un partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) à travers des conventions. Ce partenariat vise principalement à enrichir la connaissance piscicole et halieutique du territoire.



Depuis 2013, la Fédération a réalisé de nombreuses prospections sur le territoire, telles que les pêches électriques, l'identification des axes de migrations, la détermination des zones potentielles de reproduction...

L'ensemble des résultats de ces prospections font l'objet de rapports annuels, de supports divers, et sont présentés à un groupe d'experts lors de réunions animées par la CUD.

Ainsi, près de 29 espèces ont été recensées, représentant environ 58% de la biodiversité piscicole et astacicole du département. Parmi ces espèces, on retrouve notamment des grands migrateurs amphihalins tels que l'anguille et la lamproie fluviale, ainsi que des espèces plus connues comme les sandres, les perches, les gardons, etc.





Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs actions en faveur du loisir-pêche ont été mises en œuvre sur les dernières années :

- **Réalisation de plusieurs panneaux signalétiques « parcours de pêche »**
- **Animations découverte des milieux aquatiques et de la pêche sur le territoire**
- **Diagnostics piscicoles et halieutiques : caractérisation de l'usage pêche sur plusieurs sites**
- **Mise en place d'un parcours « passion » sur le lac d'Armbouts-Cappel**
- **Réalisation d'un film promotionnel sur la pêche sur le Littoral**

Pollution de l'Escaut

Où en est-on ?

Quatre ans après la pollution, une première zone de reproduction voit le jour le long de l'Escaut.

La pollution de l'Escaut par TEREOS en 2020 a déclenché la mise en place par le préfet de la loi de réparation environnementale. Un article dans le rapport d'activités 2022 vous explique cette procédure spécifique et indépendante de la démarche judiciaire qui reste toujours en cours.

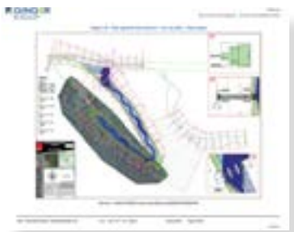
Le 31 aout 2021, le préfet a pris un arrêté obligeant l'entreprise TEREOS à restaurer 10 ha de frayères le long de l'Escaut. Cet arrêté fixait certains sites mais certains ont été abandonnés depuis au profit d'autres sites plus pertinents et offrant davantage de fonctionnalité.

Parmi ces sites, le bras mort de Rodignies situé à Flines les Mortagne avait été identifié. Par le passé, l'Escaut a subi de nombreuses modifications de son tracé, le bras mort de Rodignies correspond au premier canal et date du 18ème siècle. Le site se situe donc le long du canal de l'Escaut (grand gabarit) et à la confluence avec la rivière du Jard et de la Calonne.

L'objectif du projet est de pouvoir requalifier le bras mort de Rodignies en zone de reproduction pour les poissons avec comme espèce cible le Brochet. Initialement le site est comblé par les sédiments accumulés et le développement de la végétation. L'absence d'eau dans le bras et la présence des vannages empêchent toute colonisation par les poissons et ne permettent pas la reproduction piscicole. Les travaux visent à remettre en place une connexion entre le bras et l'Escaut et procéder



Figure 2 : Bras mort de Rodignies - Terrassement et pompage



à des terrassements pour favoriser la circulation des poissons et la fourniture de zones de reproduction. Les travaux ont démarré en fin d'année 2023 et devraient se finir en ce début d'année 2024. Les opérations techniques menées ont été les suivantes :

- L'élagage et l'entretien de la végétation du site de manière à le rouvrir et mettre en œuvre les travaux
- Le terrassement d'un chenal central sur la longueur des deux bras afin de favoriser la pénétration et la colonisation par les poissons
- La création le long du chenal de banquette avec une faible profondeur d'eau afin de favoriser le développement de la végétation servant de support à la dépose des œufs de poisson
- L'effacement des vannes de l'ancienne écluse afin de permettre le passage des poissons
- La création d'une connexion directe à l'Escaut par la pose de dalot béton pour favoriser la colonisation des poissons

Une fois complétement finalisé, le site fera l'objet d'un suivi pendant 7 années puisque l'arrêté pris par le préfet vise une obligation de résultat. Il ne suffit donc pas d'effectuer des travaux, il faut que cela fonctionne à long terme. Des méthodes d'évaluation de la reproduction des poissons seront donc mises en œuvre à partir de 2025 afin de vérifier la présence d'œufs et d'alevins sur le site.

L'aménagement de ce site est une première étape, car l'engagement est de fournir 10 ha de frayères. Le site de Rodignies présente 1 ha, il reste donc 9 ha à aménager. Un autre site avait été identifié sur le secteur des marais de l'Epaix appartenant à Valenciennes Métropole, mais ces derniers à la grande surprise de l'ensemble des partenaires n'ont pas souhaité aménager ce site, une belle opportunité ratée pour la collectivité qui pouvait finalement requalifier ce site en profitant de cette occasion.

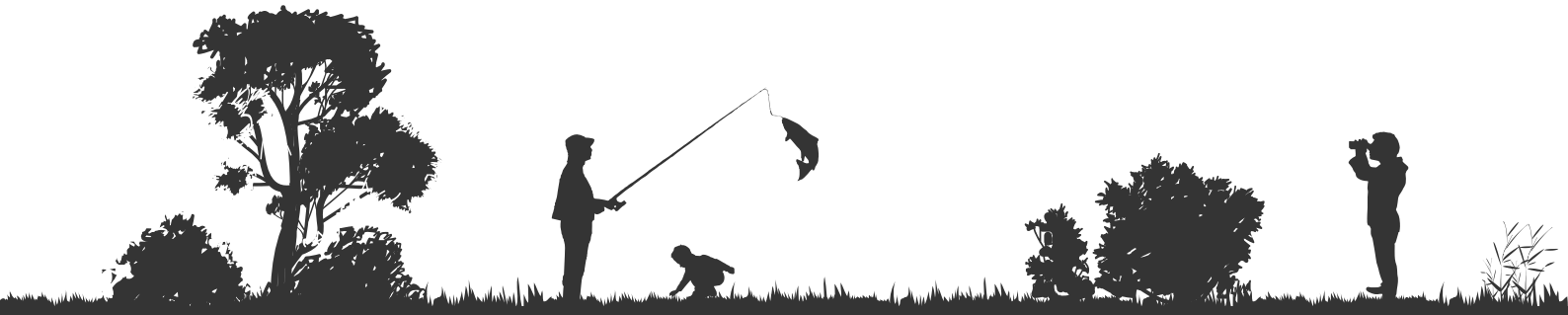
Tous les regards se portent maintenant sur un autre site du département du Nord, sous gestion des espaces naturels sensibles, le marais de Bouchain. Situé en rive gauche de l'Escaut, ce site alimenté par la Sensée rivière et à proximité de la confluence constitue un site intéressant à étudier. La particularité de ce site fait qu'un réaménagement et une renaturation ambitieuse pourrait permettre à ce site d'accroître ses fonctionnalités écologiques.

La Fédération intervient pleinement dans les démarches en cours et participe activement à l'accompagnement des services de l'état et de l'entreprise TEREOS.

Réalisation : Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique • Impression : Tanghe Printing – Papier recyclé, encre végétale • Crédits photographiques : Laurent Madelon, FNPF, FDAAPPMA 59, AAPPMA, Freepick

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

7-9 chemin des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY
Tél : 03.27.20.20.54 - Fax : 03.27.20.20.53
www.peche59.com



MERCI À NOS PARTENAIRES